

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €

Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, APE – 6419 Z

Cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

SOMMAIRE

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2015	2
I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	2
II. RESULTATS CONSOLIDES	2
<i>a. Environnement économique et financier</i>	2
<i>b. Résultats consolidés</i>	3
III. STRUCTURE FINANCIERE	5
<i>a. Les Fonds propres consolidés</i>	5
<i>b. Les ratios prudentiels</i>	5
<i>c. Les parties liées</i>	5
IV. RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	5
<i>a. Définition des secteurs d'activité</i>	5
<i>b. Analyse des résultats par secteur d'activité</i>	5
V. LES FACTEURS DE RISQUE	7

PARTIE A - Rapport d'activité sur le premier semestre 2015

I. Présentation des Etats Financiers

Changements de principes et méthodes comptables .

Les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

II. Résultats consolidés

a. Environnement économique et financier

Un redémarrage en douceur

L'environnement est aujourd'hui propice à une accélération de la croissance française. C'est d'ailleurs ce qui a été observé au premier trimestre, avec une progression du PIB réel soutenue. Pourtant, lorsque l'on analyse la composition de la croissance sur la période récente, on ne peut s'empêcher d'être inquiet pour l'économie française. Le redémarrage à tâtons de l'investissement est une réelle problématique dans cette période post-crise. Notre scénario 2015 s'inscrit dans cette dualité. L'environnement plus porteur justifie notre prévision d'accélération de la croissance, mais les contraintes structurelles en expliquent le manque de dynamisme.

Les perspectives de croissance s'améliorent en zone euro. Le contexte est en effet porteur : un pétrole encore bon marché et qui ne devrait se réapprécier que lentement, une politique monétaire très accommodante, des politiques budgétaires redevenues plus neutres et un euro affaibli et qui devrait le rester.

La France profitera de cette amélioration de l'environnement, et notamment de la faiblesse des prix du pétrole. Certes, la dépendance de la France au pétrole est aujourd'hui moins forte que celle en moyenne de la zone euro, et donc l'effet direct pourrait être moindre. Pour autant, la France bute, plus que les autres pays de la zone euro, sur une contrainte de rentabilité limitée des entreprises. Ainsi, l'amélioration des termes de l'échange, dans le sillage de la baisse du prix du pétrole, et son effet positif sur les marges pourraient participer à limiter l'impact négatif de cette contrainte, avec finalement une utilité plus grande en France qu'ailleurs en zone euro. L'impact serait donc de moindre ampleur, mais plus décisif pour l'économie.

Ce coup de pouce est le bienvenu, dans un contexte où l'investissement des entreprises peine à redémarrer. Compte tenu de l'actuelle sous-utilisation des capacités de production et de besoins plutôt limités en termes de modernisation de l'appareil productif, le redressement des profits attendu en 2015 (effet de la baisse du prix du pétrole et de la mise en œuvre des réformes) ne garantit pas, à lui-seul, une amélioration du côté de l'investissement. C'est tout l'enjeu des mesures annoncées début avril par le Premier ministre : créer une conditionnalité à l'amélioration des profits des entreprises. La mesure principale consiste en un « bonus » fiscal de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans pour les entreprises investissant dans des équipements industriels. Les entreprises pourront majorer leurs amortissements de 40% sur toute la durée d'amortissement des biens acquis entre avril 2015 et avril 2016. Ce système devrait permettre d'introduire un lien plus automatique entre hausse du taux de marge des entreprises et hausse de leur taux d'investissement. L'année 2015 serait finalement, pour l'investissement des entreprises, une année de transition, entre une crise couteuse en termes de confiance, et une année de « reprise » plus dynamique, désormais anticipée en 2016.

Du côté des ménages, l'ajustement de l'investissement devrait se poursuivre, même si les rythmes de correction anticipés pour l'année 2015 sont moindres que ceux observés en 2014. A l'inverse, la consommation des ménages afficherait la plus forte contribution à la croissance en 2015. Compte tenu du ciblage des salaires retenus, les mesures structurelles, qui monteront en puissance ou seront mises en œuvre en 2015, apporteront un soutien supplémentaire au pouvoir d'achat des ménages, déjà soutenu par la faiblesse de l'inflation. La contribution négative des impôts versés sera également moins forte, avec l'application du pacte de solidarité. La consommation des ménages restera donc le moteur de la croissance française. À moyen terme, ce moteur risque toutefois de caler, compte tenu notamment de la trajectoire attendue du taux de chômage (stabilisation seulement mi-2015, puis recul très graduel en 2016) et de l'ajustement budgétaire nécessaire. En 2015, l'effort structurel devrait être à nouveau marqué en dépenses. Le déficit atteindrait alors 3,8 % du PIB (après 4% en 2014).

La contribution du commerce extérieur resterait négative en 2015, après avoir pesé sur la croissance en 2014. Notre scénario inscrit une progression plus rapide des exportations en 2015. Les exportations profiteront en effet à la fois d'une légère amélioration en termes de croissance européenne (notamment en Italie et en Espagne) et de la dépréciation de l'euro. Notons toutefois que le déficit structurel de compétitivité continue à entraver la progression des exportations. Les importations seront également plus dynamiques, soutenues par le redressement de la demande domestique.

Au total, la croissance accélérerait en 2015 (+1,2% en moyenne annuelle, après +0,2% en 2014), mais resterait inférieure à celle connue avant crise. Elle se raffermirait en 2016, compte tenu d'une contribution positive de l'investissement et du commerce extérieur.

b. Résultats consolidés

1^{er} semestre 2015 : Des résultats conformes aux ambitions

Une activité qui se déploie de façon équilibrée

Au 1^{er} semestre 2015, la Caisse Régionale a poursuivi sa stratégie de développement équilibré sur l'ensemble des domaines d'activité banque et assurances.

Les encours de collecte enregistrent une progression significative de 2,9 % sur un an, à 11,8 Md€, grâce à la croissance rapide des dépôts à vue (+ 14 % sur un an) et de l'épargne-logement (+9 %), ces derniers bénéficiant toujours d'une rémunération attractive. Le développement de l'équipement des sociétaires permet aussi un bond de 186 % de l'encours des livrets dédiés.

Parallèlement, la collecte hors bilan continue d'être portée par l'assurance-vie (+3% sur 1 an).

Les encours de crédit atteignent 6,7 Milliards et enregistrent pour leur part une hausse de +0,2% portée par l'habitat (+2%), et ce malgré un niveau élevé des remboursements anticipés. La production brute des crédits atteint 604 millions d'euros (+13,7% sur un an) et les réalisations de crédits aux entreprises et professionnels s'accroissent de +1,3% malgré un contexte économique encore peu dynamique.

Le ratio crédit/collecte, déjà bien positionné, se renforce par rapport à fin juin 2014 pour s'établir à 99,7%.

Enfin dans le domaine des services, il est à relever le bon dynamisme de l'assurance dommage (automobile et habitation) dont les encours progressent de 4,3%.

Un PNB préservé et une structure financière toujours plus solide

Le Produit Net Bancaire au 30 juin s'établit à 160,7 M€, en hausse de 1,5 % sur le premier semestre 2015, malgré l'impact d'une dotation aux provisions épargne logement de 3,8 M€ qui affecte la marge d'intermédiation globale. Celle-ci progresserait de 4 % sans cette dotation.

Les commissions s'accroissent de 7,3 % en lien avec la bonne activité commerciale et tout particulièrement la distribution des produits d'assurance.

Les revenus des placements de fonds propres sont stables sur le semestre, à 42,3 M€.

Les charges de fonctionnement (76,5 M€) restent maîtrisées avec une hausse inférieure à 1 % malgré l'impact de la contribution au Fonds Européen de Résolution Unique.

Le coût du risque se contracte de 6 %, bénéficiant d'une amélioration progressive de l'environnement économique qui autorise la réduction du stock des provisions collectives et individuelles. L'impact de l'activation de la garantie Switch (3,2 M€) a ainsi pu être facilement absorbé.

Les créances douteuses et litigieuses représentent 2,9 % de l'encours total de crédit et sont toujours largement couvertes par des provisions individuelles à hauteur de 70 %.

Après prise en compte de la fiscalité, le résultat net social ressort à 58 millions d'euros (soit +4,7%) et le résultat net consolidé part du Groupe atteint 55,2 millions d'euros à fin juin 2015.

La contribution de LOCAM, filiale à 100% de la Caisse Régionale et qui exerce son activité dans le métier des financements spécialisés, s'élève à 16,3 millions d'euros.

Un dividende de 2,76 euros par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) a été versé le 5 juin 2015 correspondant à un rendement de 4,2% par rapport au cours de fin 2014. Lors du 1^{er} semestre 2015, le CCI a connu une évolution favorable de 9,2%.

Chiffres clés en millions d'€uros Base individuelle	Juin 2015	Variation 06.2015 / 06.2014
Encours de collecte	11 772	+2,9 %
Encours de crédit	6 754	+0,2 %
PNB	160,7	+1,5 %
Charge de fonctionnement	(76,5)	+0,9 %
Résultat brut d'exploitation	84,1	+2 %
Résultat net social	58	+4,7 %

Chiffres clés en millions d'€uros Base consolidée	Juin 2015	Variation 06.2015 / 06.2014
PNB	223,9	+1,8 %
Charge de fonctionnement	(125,6)	+5,2%
Résultat brut d'exploitation	98,3	-2,2 %
Résultat net consolidé – part du groupe	55,2	-4,5 %

Des ratios significativement supérieurs aux minima réglementaires

La situation de liquidité s'est consolidée avec un ratio de liquidité qui s'établit à 161% à fin juin 2015, pour une norme de 100%. Le nouveau ratio de liquidité à court terme (LCR) se situe déjà à plus de 90% (exigence de 100% à l'horizon 2018).

Le ratio de solvabilité Bâle3 s'élève au 31 mars 2015 à 22,7% pour une exigence réglementaire de 8%.

Perspectives : Une mise en mouvement au service des clients et du territoire

A 18 mois du terme de son projet d'entreprise « Horizons 2016 », la Caisse Régionale a bien engagé les actions prévues et initié les investissements essentiels au développement de son modèle de banque Multicanale de proximité.

Les résultats sont déjà probants, marqués par une progression de la satisfaction des clients (selon la mesure annuelle de l'Indice de Recommandation Client) qui bénéficie notamment :

- D'une stabilisation des effectifs et d'une montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs, grâce à un investissement soutenu dans la formation (8% de la masse salariale).

- De la multiplication des propositions faites aux clients pour les aider à protéger et optimiser leur patrimoine.
- Du déploiement d'innovations autour de l'application mobile « Ma Banque » qui permet désormais aux clients de prendre directement rendez-vous avec leur conseiller ou de le contacter via une messagerie sécurisée.

III. Structure financière

a. Les Fonds propres consolidés

Les capitaux propres atteignent 1583 M€ au 30 juin 2015 contre 1534 M€ au 31 décembre 2014 soit une progression de 48.9 M€.

La croissance des réserves consolidées de + 91.9 M€ explique cet écart.

b. Les ratios prudentiels

Pour le groupe Crédit agricole Loire Haute-Loire, les fonds propres consolidés, évalués suivant les normes prudentielles bancaires en vigueur, s'élèvent à 1 022.24 millions d'euros à fin mars 2015. Ainsi, la Caisse Régionale affiche sur ces comptes consolidés, un ratio Bâle III (phasé) de 22,73 % à fin mars 2015.

Le groupe représente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses propres ambitions de développement ainsi que celle du groupe Crédit Agricole SA.

c. Les parties liées

Les principales parties liées sont présentées dans la partie - Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015 – 2.3. Parties liées.

IV. Résultats par secteur d'activité

a. Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs pour la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire :

- banque de proximité en France
- activité de financement locatif

b. Analyse des résultats par secteur d'activité

L'analyse des résultats par secteurs d'activité va porter sur l'activité de financement locatif.

Une activité commerciale bien orientée

Le groupe COFAM et ses deux sociétés opérationnelles LOCAM et SIRCAM ont enregistré une progression de l'activité, percevant ainsi les fruits de leur investissement dans un réseau commercial largement implanté dans toutes les métropoles régionales.

La production (nouveaux financements accordés et mis en place sur le premier semestre 2015) s'inscrit à 237 M€ à fin juin et permet de faire progresser l'encours de 2,9%.

Un coût du risque qui marque une forte inflexion

Le contexte des risques, résultant notamment de l'environnement économique et de la recrudescence des défaillances d'entreprises, marque une forte inflexion (-22% par rapport au semestre n-1). Les actions engagées ainsi que le renforcement des dispositifs de pilotage permettent d'afficher une bonne maîtrise des indicateurs de risque sans dégradation des taux d'acceptation qui restent supérieurs à 75 %.

Pour le second semestre 2015, la dynamique de développement devrait être consolidée, malgré l'atonie qui continue d'affecter le climat général des affaires.

Positionnées sur le marché des équipements à usage professionnel, dont la demande s'avère généralement moins sensible à la conjoncture, le groupe anticipe un accroissement du rythme de progression de son activité, grâce à l'intensification de la prospection commerciale et à la montée en puissance de son réseau commercial.

Principales évolutions à venir

Si le contexte de taux et son impact sur les coûts de refinancement restent tendanciellement favorables, la gestion des nouvelles contraintes du ratio de liquidité et l'exacerbation de la concurrence sur certains segments de marché devraient peser sur les marges.

L'innovation produit et l'enrichissement des services à destination d'une clientèle de Grands Comptes doivent permettre de renforcer les éléments de différenciation et de valoriser les éléments de l'offre.

V. Les facteurs de risque

SOMMAIRE

V. LES FACTEURS DE RISQUE	7
5.1. LE RISQUE CREDIT	9
5.1.1. Objectifs et politique	10
5.1.2. Gestion du risque de crédit	11
5.1.3. Exposition	16
5.1.4. Le risque pays	20
5.2. RISQUES DE PRIX.....	20
5.3. RISQUES DE MARCHE.....	21
5.3.1. Objectifs et politique	21
5.3.2. Gestion du risque	23
5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés.....	24
5.3.4. Exposition : activités de marché (Value at Risk).....	25
5.3.5. Les stress scenarii	26
5.3.6. Risque Action	26
5.3.7 Risques particuliers induits par la crise	27
5.4. GESTION DU BILAN.....	27
5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels.....	27
5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global.....	28
5.4.3. Le risque de change	29
5.4.4. Les risques de liquidité et de financement	29
5.4.5. Politique de couverture	32
5.5. RISQUES OPERATIONNELS	33
5.5.1 Objectifs et politique	33
5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.....	34
5.5.3. Méthodologie	34
5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels	35
5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	35

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Au niveau de Crédit Agricole S.A.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

5.1. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation.

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit

Les crédits sont mis en gestion par des services spécialisés qui s'assurent de la bonne réalisation des conditions fixées et ce en fonction des délégations accordées aux différents métiers « instructeurs » : taux, garanties, contreparties.

Le suivi et le recouvrement des risques s'appuient sur le dispositif suivant :

- Le traitement préventif du risque est organisé à partir d'un repérage des situations en anomalie sur la base des données Bâle 2 (défaut, dégradation de notation, EL...) et de critères de détection spécifiques (utilisation d'oc, documents comptables, dire d'expert ...) et des revues périodiques.
- Le diagnostic et le traitement du risque sont réalisés :
 - en Agence/Bureau :
 - au sein des services gestionnaires
 - au sein de la Direction Financière et Risques,
- par le Comité Mensuel des Risques au Quotidien,
- par le Comité Paritaire Semestriel Recouvrement Amiable/Recouvrement Contentieux

Le recouvrement contentieux choisit la procédure adaptée.

La gestion du risque de crédit est assurée au niveau du siège par la filière risques crédit rattachée à la Direction financière et des risques de la Caisse Régionale. La filière risques crédit est composée d'unités spécialisées qui interviennent sur les différents marchés : recouvrement amiable particulier ; recouvrement amiable professionnel, entreprises et agriculture ; recouvrement contentieux et juridique.

Le dispositif de revue de portefeuille

La Direction Financière et Risques dans le cadre du dispositif risques annuel, organise régulièrement des revues de portefeuille en association avec les directions des crédits et des entreprises. Ces revues font partie du dispositif risques présenté chaque année en comité des risques et qui énonce les actions risques qui seront conduites dans le courant de l'année. Ces revues portent sur les risques latents détectés à partir des indicateurs bête 2 ou d'encours en anomalies, mais aussi à partir d'activités considérées comme sensibles. Ces revues font systématiquement l'objet d'un reporting au comité des risques de la Caisse Régionale.

Le dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance par le Contrôle Permanent comprend notamment un cycle de quatre revues de portefeuille réglementaires par an. Elles s'appuient sur les indicateurs Bête 2, permettant de sélectionner les contreparties par segment de notation avec notations dégradées et encours significatifs.

- Deux revues portent sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contrepartie de la Caisse Régionale dont les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.
- Deux revues portent sur les principaux encours dégradés. Elles font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Des contrôles permettent la réalisation d'analyses périodiques sur différents thèmes et alimentent des indicateurs risques qui font l'objet d'une communication à la Direction Générale.
(Qualité de production/niveaux de risques, qualité du stock des crédits réalisés, qualité des garanties par génération prêts,...)

Un contrôle renforcé sur les filières économiques potentiellement dégradées permettant la mise en place de revues d'analyses complémentaires.

Le Contrôle Permanent réalise annuellement en liaison avec la Direction Risques Groupe, une simulation de crise (stress tests) sur le portefeuille crédit de la Caisse régionale (stress macro économique, stress sectoriel, stress de concentration individuelle et de sensibilité). Les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

La démarche ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) qui s'inscrit dans le pilier 2 de Bâle 2 a été poursuivie au sein du groupe Crédit Agricole SA et de la Caisse Régionale.

Il s'agit de déterminer le capital interne nécessaire au regard des activités du Groupe et des entités.

Le dispositif ICAAP comprend un volet quantitatif destiné à mesurer les risques non pris en compte dans le pilier 1 de Bâle 2 et un volet qualitatif lié à la maîtrise des risques et à l'identification des actions prioritaires dans ce domaine.

Les résultats font l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

Le système de notation

Sur les périmètres de la banque de Détail et de la banque des Entreprises, les systèmes de notation de la Caisse Régionale reposent sur les modèles d'évaluation du risque et les outils déployés dans le Groupe Crédit Agricole.

Les processus de notation font l'objet de contrôles permanents renforcés en lien avec les travaux du groupe Crédit Agricole.

Le provisionnement des créances

Le provisionnement des risques crédits est coordonné par la Direction Financière et des Risques dans le cadre d'une démarche globale prudente.

Il implique les services en charge du contrôle permanent, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, du recouvrement amiable, du contentieux et les directions de marché concernées afin de préciser les bases de risques à considérer, sur le plan individuel et collectif.

Par ailleurs, les principes de provisionnement des risques crédits sont en adéquation avec les normes IAS/IFRS applicables aux banques.

Il se fait sur base individuelle et sur base collective, selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole.

Le provisionnement des créances fait l'objet d'une revue semestrielle organisée par la Direction Financière et des Risques. En outre la Direction Financière et des Risques effectue un reporting régulier au conseil d'administration et au comité d'audit sur les principales dotations aux provisions effectuées.

Une information sur les plus grosses dotations est aussi effectuée auprès du comité d'audit et du comité des risques. La Caisse Régionale pratique une couverture prudente de ses risques

5.1.1. Objectifs et politique

La Direction Générale propose la stratégie et les politiques risques et intervient, via le pré comité grands risques (PCGR) notamment en arbitrage sur les dossiers ne respectant pas la stratégie ou les politiques risques.

Le Conseil d'Administration valide la stratégie et les politiques proposées.

Les directions, services et collaborateurs du siège et du réseau doivent respecter ces directives.

L'encadrement de la stratégie risques s'appuie sur la mise en place de limites globales et opérationnelles. La distribution est encadrée par un système de délégation décliné par marchés et par métiers pour tenir compte des différents risques.

Toute dérogation est du ressort de la Direction Générale.

Le contrôle

Le respect de la stratégie et des politiques crédits est contrôlé par:

- l'encadrement des réseaux,
- les différentes Directions,
- le service Risque et Contrôle Permanent qui procède à des contrôles sur pièces et sur échantillon,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité des Risques (trimestriel) qui examine l'évolution des risques de contrepartie, ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole est informé trimestriellement sur la situation des risques crédits.

La division et les règles de partage du risque

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

Sur le marché des entreprises, le partage du risque est la règle au-delà d'un certain seuil sachant que le partage peut être réalisé avec un établissement bancaire, une ou plusieurs caisses régionales, ou tout organisme spécialisé de type BPI - France (ex OSEO) et Foncaris.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Ainsi, en cas de risques importants dépassant les limites contractualisées, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole SA.

Après examen, au sein d'un comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire (en général, à hauteur de 50%).

Le Crédit Agricole de Loire Haute-Loire détermine pour une période de 3 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements au mécanisme de couverture mis en place par Foncaris. Ce choix a été validé par le Conseil d'Administration.

Les seuils ont été revus suite à l'évolution du corpus Foncaris. La réforme intervenue chez Foncaris permet notamment aux Caisses Régionales d'opter pour la couverture de risques à partir d'un certain seuil, la notion d'obligation de transmission des dossiers persistant pour un seuil correspondant au double du seuil optionnel. Par mesure de prudence, la Caisse Régionale a pris la décision de solliciter Foncaris dès dépassement du seuil optionnel.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire est indemnisée de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

5.1.2. Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les intervenants

Les différents acteurs opérationnels dans l'activité de distribution du crédit et donc dans la maîtrise du risque associé sont :

- Les réseaux commerciaux,
- Les technico-commerciaux qui assistent les réseaux,
- Les services d'instruction dans le cadre de leurs délégations,
- L'analyste crédit qui pour les dossiers importants des marchés spécialisés assure une seconde lecture des dossiers, rend et consigne un avis indépendant,
- Le Pré Comité Grands Risques, composé de cadres de direction et d'experts, qui donne un avis pour les dossiers hors stratégie et politique risques crédits,
- Le Comité des Prêts,
- Le Conseil d'Administration,
- Les services de gestion des directions des Entreprises et du Développement - Local et de la Direction Bancaire, des Crédits et des Assurances qui vont mettre en œuvre les crédits selon les conditions définies.
- Le Service Recouvrement Contentieux et Juridique qui va intervenir dans la gestion des comptes irréguliers par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.
- Le service Contrôle Permanent et Risque qui contrôle le respect des règles définies tant au niveau de la stratégie que des politiques risques. Il s'assure que les dispositifs de surveillance apportent une assurance raisonnable de la maîtrise des risques crédit. Dans le cadre de sa fonction, indépendante de toute ligne opérationnelle, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques donne un avis sur tout dossier ou événement sortant de la stratégie risque pour décision par la Direction Générale

- La Direction Générale, via le PCGR (pré comité grands risques) décide des dérogations demandées par rapport à la stratégie et aux politiques risques.

Le schéma délégataire

La distribution du crédit repose sur un système de délégation.

Les différents niveaux de délégation s'appuient sur divers critères tels que le métier exercé, l'encours global, le montant de l'opération, la garantie reçue, la note Bâle 2.

Les règles sont définies par ailleurs et font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale.

Les délégations sont définies et accordées par:

- le Conseil d'Administration pour le Comité des Crédits et le Directeur Général,
- le Directeur Général pour le Directeur Général Adjoint et les cadres de directions bénéficiant des subdélégations.
- les cadres de Directions pour les cadres de leurs directions bénéficiant de subdélégations

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Crédits Caisse Régionale dans les limites opérationnelles :

- 50 M€ pour les Collectivités Publiques et les OLS (Organismes de Logement Social),
- 10 M€ par groupe pour les autres marchés.

Des grilles de délégation par marchés sont établies et mises à jour par les Directions concernées.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

La distribution du crédit repose sur un système de délégation.

Les différents niveaux de délégation s'appuient sur divers critères tels que le métier exercé, l'encours global, le montant de l'opération, la garantie reçue, la note Bâle 2.

Les règles sont définies par ailleurs et font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale.

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a autorisé le Crédit Agricole et, notamment, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Ainsi chaque client fait l'objet d'une évaluation statistique et prospective, qui est intégrée dans le dispositif de l'instruction du crédit (distribution), de suivi et de maîtrise des risques.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Les règles Bale 2

Les règles Bâle II doivent donner une ampleur supplémentaire à la distribution du crédit.

Les usages de Bâle II concernent donc :

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire veut capitaliser sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque.

Le développement d'un outil centralisé pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole a permis de rationaliser la gestion des tiers et des groupes. Cet outil permet de formaliser les processus multi intervenants et d'en assurer la traçabilité.

L'outil Work Flow Tiers et Groupe a pris toute sa dimension en intégrant la composition et la notation des groupes. Cet outil administré par CASA et utilisé par l'ensemble des composantes du groupe Crédit Agricole permet de formaliser les processus multi intervenants et d'en assurer la traçabilité.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques du Contrôle Permanent repose sur un ensemble de mesures et de dispositions prenant en compte le respect des limites globales d'engagement, des limites opérationnelles et des limites réglementaires (grands risques).

Les revues de portefeuille réglementaires prévues à l'arrêté du 3 novembre 2014 contribuent à s'assurer du respect de la politique et de la stratégie risques de la Caisse Régionale.

Les déclarations sur les grands risques permettent d'identifier les contreparties éligibles et de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Les stress tests crédit permettent de mesurer la capacité de résistance de la Caisse régionale.

Le dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) permet d'apprécier le niveau de couverture des risques par les fonds propres et la qualité du dispositif de maîtrise des risques et contrôle permanent.

Pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, (etc...), formalisées sous la forme d'une « politique et stratégies risques » en vigueur. Ces limites ont été validées par l'organe exécutif et l'organe délibérant.

Chaque année, la Caisse Régionale fixe le dispositif risque crédit qui détermine les thèmes des revues thématiques à réaliser sur l'année. Ce dispositif risque est abordé avec la Direction Générale en Comité trimestriel des risques ; il peut faire l'objet d'amendement en cours d'année.

- des limites opérationnelles et des limites individuelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Tout dépassement de limites fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration.

Contrôle des limites globales :

Le respect des limites fixées pour le Ratio de Solvabilité Européen et le taux d'évolution des encours de crédit de la Caisse Régionale rapporté à la croissance du marché est contrôlé par le service Contrôle Permanent et Risque qui alerte, le cas échéant, la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Contrôle des limites « réglementaires » :

A partir des déclarations trimestrielles sur les « Grands risques », le Contrôle Permanent s'assure :
De la présence ou non de grands risques

du respect des limites réglementaires : un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus du fait de ses opérations par bénéficiaire et le montant de ses fonds propres.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration font l'objet d'une information le cas échéant, en cas de survenance de grands risques en Caisse Régionale.

Contrôle des limites opérationnelles / individuelles:

A travers le cycle d'investigation des revues de portefeuille crédit (semestrielles) et de contrôles thématiques (trimestriels), le Contrôle Permanent s'assure du respect des limites opérationnelles / individuelles fixées pour les crédits syndiqués, les LBO, la promotion immobilière et de l'accord du Conseil d'Administration. Les résultats font l'objet d'une communication auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La Direction Générale valide le dispositif de limites et son actualisation en Comité de Direction ; les éléments sont rapportés au Conseil d'Administration.

Les services gestionnaires effectuent des contrôles de niveaux 1 et 2.1. Le Contrôle Permanent réalise des contrôles de niveau 2.2, notamment dans le cadre des revues de portefeuilles.

Les reportings sont réalisés en « Comité des risques » trimestriellement, ainsi qu'auprès du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration semestriellement, lors de la présentation des résultats des revues de portefeuilles réglementaires.

Toute dérogation est du ressort du Conseil d'Administration.

Réexamen des limites

Le Contrôle Permanent s'assure du réexamen à minima annuel des limites et sont présentées pour validation à l'organe délibérant.

Le dernier réexamen en Conseil d'Administration date du 19 juin 2015.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les grandes contreparties font l'objet de revues réglementaires et de revues de portefeuilles régulières dans le cadre du dispositif risques annuel. En outre les contreparties qui entrent dans le périmètre de la filière risques crédit sont suivies individuellement.

Une vision «Groupe» est nécessaire dès lors que la Caisse Régionale se trouve face à plusieurs sociétés quelle que soit leur localisation. La multi bancarisation, le partage du risque et la solidarité de groupe font partie intégrante de la gestion du risque du marché des entreprises.

La définition de «Groupe» retenue est celle définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et utilisée dans le cadre des outils Bâle II. Elle peut être élargie en cas de risque lié identifié.

L'ensemble des engagements quelle que soit leur nature fait l'objet d'une centralisation risque par contrepartie et par groupe. Le montant ainsi centralisé est repris de manière expresse sur tous les documents de formalisation du risque. Le montant pris en compte pour le respect des seuils d'intervention est déterminé après couverture de risque intra-groupe.

Pour les marchés spécialisés, des seuils d'engagement sont déterminés en fonction de la notation de contrepartie et du type d'opération financée.

Le dépassement de ces seuils relève d'un processus décisionnel spécifique requérant l'avis de l'analyste, l'avis du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, l'avis du Pré Comité Grands Risques avant décision.

Le Contrôle Permanent réalise trimestriellement le contrôle des grands risques. Il permet de limiter les concentrations excessives des engagements des établissements de crédit en leur fixant des limites par rapport à leurs fonds propres prudentiels.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration en cas de franchissement de limites.

Le Contrôle Permanent réalise annuellement le contrôle de la division des risques conformément à la réglementation de l'instruction n°2000-08 qui prévoit le recensement annuel par bénéficiaire des dix plus importants risques nets pondérés, au sens des Grands Risques, non éligibles au SEBC (Système Européen des Banques Centrales).

Le Contrôle Permanent réalise semestriellement deux revues sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contreparties de la Caisse Régionale.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

Engagements sur les 10 plus grandes contreparties (hors collectivités publiques) :

Au 31/12/2014, les 10 plus grandes contreparties représentaient 1.67% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

Au 30/06/2015, les 10 plus grandes contreparties sont en diminution et représentent 1.58% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Loire Haute-Loire a recours à FONCARIS pour ses grands risques.

Les encours concernés par la garantie Foncaris s'élèvent, au 30 Juin 2015 à 41,2 M€ garantis à hauteur de 20.6 M€ soit un taux de couverture de 50 %.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de suivi de risques de contrepartie par marchés et activités ce qui lui permet de détecter toute dégradation sensible et durable. Les analyses doivent s'appuyer sur des indicateurs traditionnels et privilégier l'usage des critères Bâlois.

En fonction d'analyses effectuées par la Direction financière et des risques sur des secteurs d'activité ou des typologies d'opérations, le comité des risques peut faire évoluer les critères d'instruction voire de délégation sur certains secteurs d'activité ou décider des actions préventives

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La cellule Pilotage Opérationnel des Risques Crédit réalise entre autre le suivi des risques en fonction du nombre de jours d'anomalie. Cette unité réalise ponctuellement des revues de risques latents dans le but de détecter des créances douteuses potentielles et de réduire les retards ou encours en anomalie. Ces revues peuvent être effectuées sur tous les réseaux, y compris les réseaux spécialisés.

Cette cellule pilote le suivi des risques jusqu'à un certain nombre de jours de retard : une information synthétique hebdomadaire est transmise à la Direction générale sur les retards et encours en anomalies. Cette cellule assure le suivi des relances auprès des unités opérationnelles en cas de dérapage constaté sur le suivi. La direction des crédits et du Bancaire vient en appui de la Direction Financière et Risques pour s'assurer de la régularisation de ces dossiers ou aider le réseau à enclencher les actions de régularisation.

Dans le cadre du processus de gestion du risque de la Caisse Régionale, les unités recouvrement amiable et recouvrement contentieux gèrent individuellement les contreparties défaillantes dépendant de leur univers de décision. Des revues de portefeuille sont réalisées régulièrement dans ces unités et permettent un suivi précis et actualisé des dossiers.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

Objet du Comité Risques

Le Comité Risques a pour objet d'examiner l'évolution des risques de contrepartie à travers le risque potentiel ou le risque né ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits. Les données sont restituées par marché et par réseau permettant ainsi un suivi précis et pluri annuel.

Fonctionnement

Le comité se réunit chaque trimestre sous la présidence du Directeur Général.

L'ordre du jour est établi sur proposition commune du Responsable de la Direction Financière & Risques et du Contrôle Permanent et des Risques.

Le compte-rendu du comité est assuré par la filière risques crédit et est adressé par mail aux participants.

Rôle

Le rôle du Comité Risque consiste, en l'élaboration et au suivi de la politique risques de la Caisse Régionale, au suivi des encours sains et risqués de la Caisse Régionale, au suivi des marchés et des secteurs, en l'élaboration et au suivi de la politique de provisionnement. Il décide des mesures préventives ou correctives à appliquer pour juguler les risques crédits de la Caisse Régionale, que les risques soient potentiels ou qu'ils soient nés.

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

L'objectif de cette politique générale de garantie est de sécuriser au mieux les engagements et de contribuer à conforter la rentabilité sans entraver le développement commercial. La politique de garanties décrit les objectifs de couverture qu'il est recommandé d'atteindre dans la généralité des cas, sur l'ensemble des marchés.

La règle est la prise de garantie, celle-ci ne fondant jamais le crédit et devant être adaptée aux impératifs commerciaux et proportionnée au risque estimé. Les préconisations de garantie prennent en compte la notation de la contrepartie dans le dispositif Bâle II.

La Caisse Régionale reste vigilante et exigeante sur le formalisme des garanties reçues dans l'octroi de ses concours.

Les garanties reçues peuvent être complétées par des sûretés de type assurance décès invalidité, garantie BPI.

Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale n'utilise pas ce type de contrat.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas de dérivés de crédit en direct à l'achat comme à la vente.

5.1.3. Exposition

Concentration

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique

décembre 2014	
Filière	Répartition en %
Activités immobilières	24,56%
Agriculture, chasse et services annexes	17,98%
Administration publique	16,85%
Activités financières et d'assurance	5,58%
Construction	5,30%
Santé et action sociale	3,80%
Commerce de détail	3,61%
Commerce de gros	2,96%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,61%
Production et distribution d'électricité, gaz	1,72%
Industries alimentaires	1,70%
Production et distribution d'eau, traitement des déchets	1,69%
Hébergement et restauration	1,65%
Fabrication de produits métalliques	1,33%
Activités de services administratifs	1,25%
<i>Filières dont la répartition est < 1%</i>	<i>7,42%</i>
TOTAL FILIERES	100,00%

juin 2015	
Filière	Répartition en %
Activités immobilières	25,27%
Agriculture, chasse et services annexes	18,71%
Administration publique	16,24%
Activités financières et d'assurance	5,58%
Construction	5,02%
Santé et action sociale	3,90%
Commerce de détail	3,63%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,54%
Commerce de gros	2,52%
Industries alimentaires	1,79%
Production et distribution d'électricité, gaz	1,71%
Production et distribution d'eau, traitement des déchets	1,67%
Hébergement et restauration	1,66%
Activités de services administratifs	1,30%
Fabrication de produits métalliques	1,18%
<i>Filières dont la répartition est < 1%</i>	<i>7,30%</i>
TOTAL FILIERES	100,00%

Source : ARCADE (exclusion de la clientèle des particuliers et des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM incluse dans le périmètre de consolidation. Du fait de cette intégration le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

Les encours interbancaires représentent 7,7% des encours de crédit de la Caisse Régionale.

La répartition du portefeuille hors encours interbancaires par filière d'activité économique est globalement stable par rapport à décembre 2014.

Le portefeuille se caractérise par trois principales filières qui représentent 60.2% des encours (en légère augmentation par rapport à 2014 à 59.4%).

La filière Activités immobilières est la principale filière d'activité avec 25.3% des encours de crédit.

Suit l'Agriculture et l'Administration publique (collectivités publiques) qui représentent respectivement 18.7% et 16.2% des encours de crédit.

Les 12 filières d'activité complémentaires portent unitairement plus de 1% des encours de crédit, et totalisent 32.5% du portefeuille (stable par rapport à fin 2014).

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

(Cf. 5.3.c : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole))

	30/06/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	564 977	745	(731)		564 246
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	11 566				11 566
Grandes entreprises	1 814 659	90 845	(79 461)	(24 257)	1 710 941
Clientèle de détail	5 298 575	144 635	(98 067)	(26 744)	5 173 764
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 689 777	236 225	(178 259)	(51 001)	7 460 517

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 31 791 milliers d'euros

	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	683 703	1 150	(844)		682 859
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	18 438				18 438
Grandes entreprises	1 722 766	92 074	(79 265)	(25 925)	1 617 576
Clientèle de détail	5 240 043	139 201	(97 876)	(26 083)	5 116 084
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 664 950	232 425	(177 985)	(52 008)	7 434 957

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 28 554 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle
(Cf. 6 : Engagements de financement et de garantie)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	614 891	564 580
. Engagements en faveur des établissements de crédit	27 779	20 703
. Engagements en faveur de la clientèle	587 112	543 877
Ouverture de crédits confirmés	285 642	278 032
- Ouverture de crédits documentaires	11 916	10 253
- Autres ouvertures de crédits confirmés	273 726	267 779
Autres engagements en faveur de la clientèle	301 470	265 845
Engagements de garantie	630 307	639 069
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	447 438	447 124
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	447 438	447 124
. Engagements d'ordre de la clientèle	182 869	191 945
Cautions immobilières	20 657	33 473
Autres garanties d'ordre de la clientèle	162 212	158 472
Engagements reçus		
Engagements de financement	257 152	257 152
. Engagements reçus des établissements de crédit	257 152	257 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 751 598	1 708 006
. Engagements reçus des établissements de crédit	202 319	212 971
. Engagements reçus de la clientèle	1 549 279	1 495 035
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	225 460	235 859
Autres garanties reçues	1 323 819	1 259 176

Qualité des encours

Actif financier en souffrance

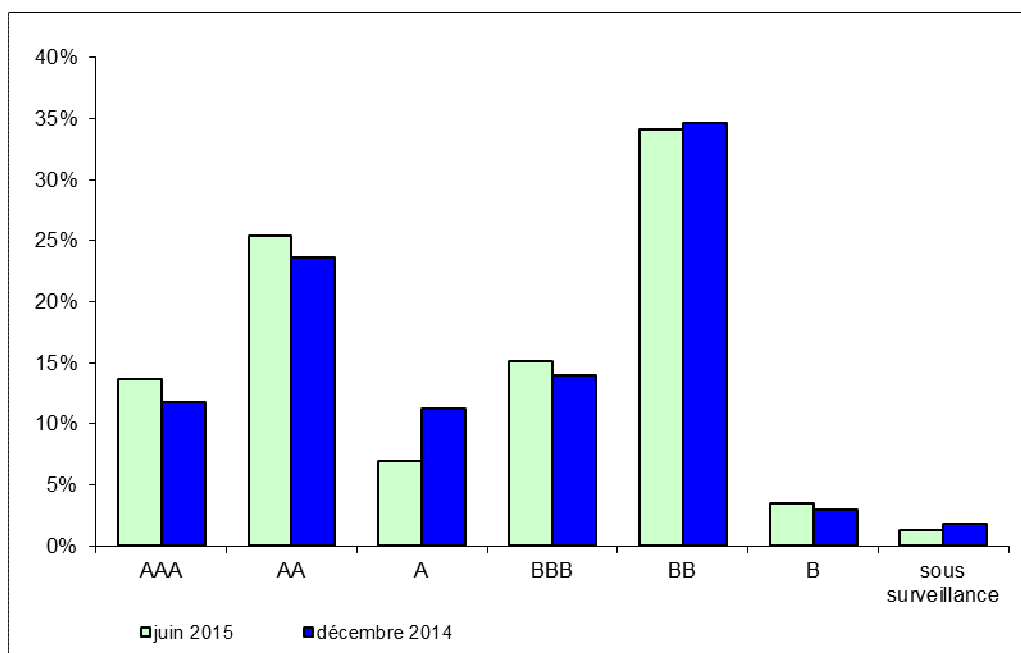
: Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, promotion immobilière, Administrations et Collectivités publiques).

Au 30 juin 2015, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99.98% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1.62 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pours.



Source : ARCADE (exclusion des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM intégrée comptablement. Du fait de cette intégration, le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

Il existe deux natures de dépréciation soit sur base individuelle soit sur base collective.

En ce qui concerne la provision collective, la couverture des risques de crédit est assurée, au-delà de la couverture individualisée des créances compromises, par la constitution d'une provision collective pour risque de crédit correspondant au cumul des pertes attendues (calculées sur les données issues de BALE 2) sur les contrats non douteux litigieux portant des notations dégradées révélatrices de fortes probabilités de défaillance à un an, à la fois pour la banque de détail et pour la banque des entreprises.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 7,5 M€ à fin juin 2015.

5.1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

5.2. RISQUES DE PRIX

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions, taux, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La Caisse Régionale est soumise au risque de prix de part son activité de placement de Fonds Propres. Ce risque est mesuré (analyse VaR, scénario catastrophe).

5.3. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

5.3.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique financière de la Caisse régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui définit les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières de toute nature de la Caisse Régionale (CR). Elle couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations.

L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse :

- les missions,
- les fonctions,
- les systèmes de décision et de gestion de l'activité financière,
- les principes d'organisation,

dans le respect de la réglementation et des normes professionnelles du Groupe.

La charte de gestion financière, mise à jour au moins une fois par an par la Direction Financière, est présentée chaque année en Comité Financier et validée en Conseil d'Administration.

L'environnement réglementaire est un facteur déterminant dans le processus d'actualisation de la charte de même que l'évolution des outils.

Le cadre de référence :

- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- Bâle 2/Pilier 2 ("Principle for the management and supervision of interest rate risk", juillet 2004).
- IFRS (IAS 7, IAS 32, IAS 39)
- Normes Groupe Crédit Agricole

Au-delà des éléments réglementaires, la charte de gestion financière détermine le cadre des risques de marché pris par la Caisse Régionale sous la forme de limites et les modalités de suivi de cette gestion à travers les différentes instances.

Dans le cadre du respect de la charte de gestion financière validée par le Conseil d'Administration, la direction financière propose au Comité Financier un plan d'activité financière annuel pour approbation.

La politique financière de la Caisse Régionale se décompose en deux grandes activités qui d'ailleurs se gèrent de concert compte tenu des interdépendances réciproques.

La gestion globale de bilan qui reprend, d'une part, la politique de refinancement et d'autre part, le pilotage des risques de taux et liquidité, se décline à travers un plan annuel et pluriannuel (voir chapitre Gestion de Bilan).

En parallèle de la gestion globale de bilan, la politique de placement des excédents de fonds propres est également proposée sous la forme d'un plan annuel. Il repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus. Une forte prépondérance est donc accordée aux produits de taux de qualité « investment grade » (catégorie d'investissement). Par ailleurs, les produits de taux (Titres d'investissement + titres de placement + titres subordonnés) doivent représenter au moins 80 % de l'encours de placements.

Le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)

- les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Le compartiment excédent de fonds propres (hors participations) apporte une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat.

La Caisse Régionale respecte le CRBF n° 97-02 modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014 ainsi que les dispositions figurant dans le cadre de l'accord de Bâle II. Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse Régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre ; en outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

Les titres classés en titre de placement (NF) ou AFS/HFT (NI) font l'objet d'un provisionnement au 1er euro.

La Caisse Régionale privilégie la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle, nombres et antériorités des lignes pour minimiser la survenance d'un risque.

Le portefeuille de titres de placements a été constitué progressivement avec une allocation diversifiée dans un souci de réduction des risques.

Les variations en terme d'exposition au risque et de politique et gestion du risque

Les portefeuilles sont valorisés tous les jours (hors titres obligataires HTM qui sont valorisés mensuellement). Les performances sont suivies quotidiennement par le service trésorerie.

Le pilotage est assuré en Comité de Trésorerie qui apprécie les évolutions des valorisations du portefeuille afin de gérer le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de trésorerie se réunit sur une fréquence bimensuelle et est présidé par le Directeur Financier.

Les limites de gestion et d'allocation des placements des excédents de fonds propres

La politique financière de la Caisse Régionale repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

Par ailleurs, les produits de taux (titres d'investissement + titres de placement + titres subordonnés) doivent représenter au minimum 80 % de l'encours comptable de placements.

Le compartiment placement des excédents de fonds propres (hors participations) a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat. A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques portés :

- limites par classe d'actifs,
- limites encours émetteurs,
- limites encours gestionnaires,

	Titres à revenus	Titres de capitalisation
Contrainte globale	Limite gestionnaire non groupe < 2% FP de base 31/12/n-1 1) Limites allocations marché portefeuille excèdent FP : Actions <15% Gestion alternative < 5% Immobilier <7% Devises <1% Produits de taux (monétaire et obligataire) > 80% FCPR <3.5% 2) Sous-limites sur le portefeuille : Monétaire dynamique < 8% Produits structurés titres de capitalisation < 5% (dont 5 M€ max par produit ; échéance maximum de 8 ans)	
Contrainte spécifiques	Limites titres de dette : Corporates 30% max Non corporates 70% min Max 10% sur le même secteur hors groupe ou Etat Limites encours émetteurs par notations (S&P ou Moody's ou Fitch) - Notation > = Baa1 (à l'achat) et une duration maximum de 7 ans en AFS - Notation > = A3 (à l'achat) pour classement en HTM	Pas de contraintes autres que contraintes globales. Par contre indicateur de gestion : Actions : diversification géographique / sectorielle ; 50% mini Z€ Gestion alternative : diversification stratégies ; liquidité < 1.5 mois Stress scénario

5.3.2. Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local, le Responsable Contrôles Permanents et des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- Pour le sous-groupe COFAM, il n'existe pas de risque de marché. Le refinancement est assuré à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Les risques de taux et de liquidité sont gérés en consolidé (Caisse Régionale +Cofam).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations.

La Caisse Régionale n'a pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage.

Les opérations de marché résultent de son activité de gestion globale de bilan pour couvrir ses risques de taux et de liquidité et pour assurer le placement de ses excédents de fonds propres dans un environnement de risque limité.

Dans le cadre réglementaire Bâle 3, la Caisse Régionale n'est pas assujettie à la déclaration « CPRM. - 1001 – Eléments relatifs au portefeuille de négociation prudentiel et aux seuils d'assujettissement ».

Le groupe Crédit Agricole assure le suivi des risques financiers à travers les trois Comités suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

Au niveau de la Caisse Régionale, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le Conseil d'Administration valide les orientations financières proposées par la Direction Générale (périodicité semestrielle) ;
- le Comité Financier, présidé par la Direction Générale, définit et suit la politique financière de la Caisse Régionale. Outre la Direction Générale, participent à ce comité, la direction financière et l'ensemble des directions opérationnelles (périodicité trimestrielle) ;
- le comité de trésorerie, suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle) ;
- le service trésorerie applique les orientations définies et rapporte les résultats des orientations financières aux comités (mesures, analyses). Il propose les outils de placements/emprunts/couvertures adaptés aux stratégies définies. Il effectue les opérations dans le cadre de sa délégation
- le back office enregistre dans la comptabilité les opérations de trésorerie
- afin d'assurer la cohérence des enregistrements comptables, le contrôle comptable, unité indépendante, effectue des contrôles mensuels sur les activités de trésorerie
- enfin, un reporting global trimestriel est effectué auprès du service Contrôle Permanent et des Risques.
- chaque proposition d'investissement fait l'objet d'un avis du RCPR de la Caisse Régionale sur la conformité de l'opération en référence à la politique financière validée par le Conseil d'Administration.

5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La politique de gestion des risques du portefeuille de titres de placements trading book et banking book repose sur les éléments suivants :

- Suivi quotidien de la valorisation du portefeuille global ligne / ligne
- Suivi de la valorisation instantanée estimée du portefeuille global
- Suivi Var du portefeuille selon l'outil Var Amundi (mesure mensuelle), horizon 1 mois, intervalle de confiance à 99 %
- Mesure impact portefeuille et provisionnement en cas de scénario catastrophe
- suivi des limites financières (stop loss (limite de perte), rating, classes d'actifs (notation))

Les indicateurs

1- La VaR (Value at risk)

La VaR peut être défini comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché.

L'intervalle de confiance de la VaR utilisé est de 99% avec un horizon de temps de 1 mois.

L'outil utilisé pour calculer la VaR est e-VaRisk développé par la Recherche de Amundi. Il s'agit d'une VaR paramétrique :

- la 1ère étape consiste à agréger les positions d'un portefeuille dans un nombre limité de classes d'actif (actions, taux, performance absolue...). A chaque classe d'actif correspond un indice sous-jacent (exemple : à la classe d'actif actions France est associé l'indice MSCI France).
- la seconde étape consiste à calculer pour chaque classe d'actif une volatilité et une espérance de rendement.

Pour calculer la volatilité, un historique est utilisé.

	Volatilité MT	Volatilité CT
Fréquence des données	mensuelle	hebdomadaire
historique de calcul	10 ans	3 ans
Demi-vie	3 ans	1 an

La rentabilité se déduit de la volatilité.

Pour chaque classe d'actif, rentabilité = volatilité * ratio de Sharpe.

Le ratio de Sharpe mesure pour une unité de risque supplémentaire le surplus de rendement espéré. Une matrice de corrélation est utilisée pour déterminer ensuite la volatilité et l'espérance de rendement du portefeuille global.

- La dernière étape consiste à calculer les VaR. On suppose que la distribution des rendements du portefeuille suit une Loi Normale.

2- Les stress scenarii

Parallèlement au modèle interne de VaR et conformément à la note FIN/RF n°98-646, le Front-Office estime, chaque trimestre, le risque de marché sur les portefeuilles de placement et de transaction par l'application d'un scénario catastrophe.

3- Les indicateurs complémentaires

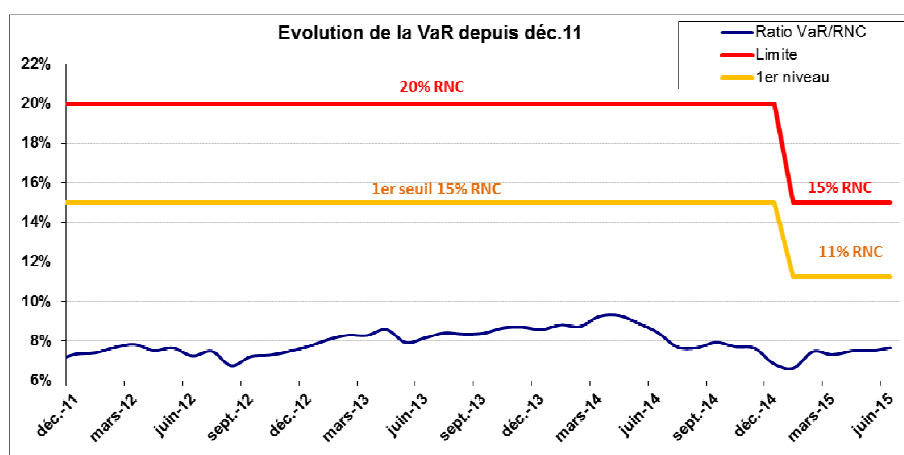
En complément de la limite VaR et des stress scenarii, la Caisse Régionale a mis en place en 2009 de nouvelles limites permettant d'encadrer un peu plus le risque de marché. Des stop loss ont été mis en place afin de préserver le résultat annuel en cas de marchés financiers très dégradés. Un niveau de stop loss de 1.5% des fonds propres de base au 31/12/N-1 sur le portefeuille de placement a été instauré. Cette limite signifie que la perte de valeur de marché du portefeuille de placements ne peut perdre plus de 1.5% des fonds propres sur l'année civile.

Aucun stop loss n'a été atteint depuis la mise en place de la charte de gestion financière en 2009.

5.3.4. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

(Cf. annexe 3.2 des états financiers : Instruments dérivés de transactions)

Evolution du niveau de VaR :



Le montant de la VaR 1 mois avec un intervalle de confiance de 99% est de 5.71M€ au 30/06/2015 contre 4.83M€ au 31/12/2014.

Le montant de VaR au 30/06/2015 représente 7,7% du résultat social de la Caisse Régionale et respecte bien la limite fixée par le Conseil d'Administration de 15%.

Décomposition et évolution de la VaR par classes d'actifs :

	31/12/2014	30/06/2015	Evolution
Obligations	18,6%	23,1%	4,4%
Convertible	3,8%	3,9%	0,1%
Actions	77,6%	73,1%	-4,5%
Gestion alternative	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	

La VaR est calculée sur le portefeuille de titres de placement (titres AFS et HFT).

5.3.5. Les stress scenarii

La Caisse Régionale calcule des stress scénarii sur son portefeuille de placements en complément de la VaR compte tenu des limites de cet indicateur.

Le scénario stress central repose sur les hypothèses ci-dessous :

- Actions : baisse de 35%
- Convertibles : baisse de 14%
- Alternatif : baisse de 10%
- Matières premières : baisse de 35%
- Taux d'intérêt : hausse en fonction de la maturité et prise en compte d'un risque souverain ou d'un risque crédit

Un reporting semestriel est présenté en Conseil d'Administration.

Ce deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

L'objectif des simulations des stress sur le portefeuille est de vérifier chaque trimestre que la Caisse Régionale est en capacité d'intégrer dans ses objectifs de résultat une situation de marché stressé.

La Caisse Régionale a fixé une limite du stress scénario à 35% du résultat net de l'année n-1. Un reporting semestriel du respect du stress est présenté au Conseil d'Administration.

5.3.6. Risque Action

La Caisse Régionale possède un risque action sur son portefeuille de titres de placement.

Le risque actions regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur cette famille d'actifs,
- les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- les opérations sur marchés organisés dont les sous-jacents sont des actions ou indices actions,
- les opérations de gré à gré dont le sous-jacent est directement ou indirectement lié à un risque action

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est enregistré en comptabilité en AFS ou HFT suivant la nature des produits souscrits.

Le portefeuille d'actions cotées représente environ 25,2 M€ au 30/06/15 (contre 27 M€ au 31/12/14) sous la forme d'OPCVM ou produits structurés auxquels il faut ajouter 23,9 M€ de FCPR (assimilés actions dans la VaR et le stress scénario).

Le portefeuille action de la Caisse Régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci avec un volume limité. Il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative.

Il s'agit d'investissements de moyen et long terme.

Le suivi et la mesure de ce risque sont intégrés à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres dans les paragraphes précédents.

5.3.7 Risques particuliers induits par la crise

La Caisse Régionale dispose d'un encours comptable de 3 M€ sur des titres de type CDO. Une revue complète de ces titres est effectuée en comité de trésorerie chaque trimestre. Le compte rendu et les supports des comités sont transmis au service contrôle permanent de la Caisse Régionale. La direction financière a gelé tout type d'investissement sur les dérivés de crédit depuis fin 2008.

La Caisse Régionale a provisionné une partie du capital investi sur les produits CDO :

- CDO Modigliani : A fin juin 2015, 151.5 K€ de provision sur 3M€ soit env. 5.05 % de taux de provisionnement.

Actions d'autocontrôle

Concernant la partie actions d'autocontrôle, il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne le contrat de liquidité depuis le rapport financier annuel 2014 (Cf. <http://www.ca-loirehauteloire.fr/>)

Actions d'autocontrôle.

Il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne le contrat de liquidité depuis le rapport financier annuel 2014 (Cf. <http://www.ca-loirehauteloire.fr/>)

Au titre du contrat confié par la société CASA CRCA LOIRE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30/06/2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Titres : 5 143
- Cash (€) : 313 143.58

Il est rappelé que lors du dernier bilan du 31/12/2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- Titres : 5 266
- Cash (€) : 321 155.49

5.4. GESTION DU BILAN

Ce métier assure la gestion de l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la présente Charte pour la Caisse Régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers et du Conseil d'Administration et dans les tableaux de bord établis par le service trésorerie. Ils permettent une mesure et un benchmarking de la gestion des risques financiers de taux et de liquidité examinés par le Comité Financier.

5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse Régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement. Le Conseil d'Administration de mai a validé de nouvelles limites sur le RTIG.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du Conseil d'Administration.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisses Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont également analysées en interne par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse Régionale en plus de la direction financière.

5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de refixations de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Les méthodes de mesure et les conventions d'écoulement s'inscrivent dans le respect des préconisations de CASA.

La Caisse Régionale calcule un risque de taux consolidé avec sa filiale COFAM incluant Locam et Sircam.

Pour calculer des impasses en taux, tous les postes de bilan doivent être échéancés. Pour les postes non échéancés des modèles d'écoulement ont été définis.

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle défini par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement clientèle local.

Le calcul du RTIG est réalisé directement sur l'applicatif groupe Cristaux 2.

Outils utilisés	<i>Cristaux 2 depuis le 31/12/2008</i>
Périodicité des mesures	<i>Mensuelle depuis août 2010</i>
Méthode utilisée	<i>Approche statique</i>
Indicateurs utilisés	<i>Gap taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
Description du stress scénario	<i>Choc de 2% sur la courbe de taux Hypothèses de remboursement anticipé</i>

Les limites sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration. Les limites validées par le Conseil d'Administration ont été construites dans le cadre des préconisations du groupe.

Les limites ont été validées par le Conseil d'Administration en mai 2015.

Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe «Cristaux 2».

La gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) est confiée au Comité financier, présidé par la Direction Générale. Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

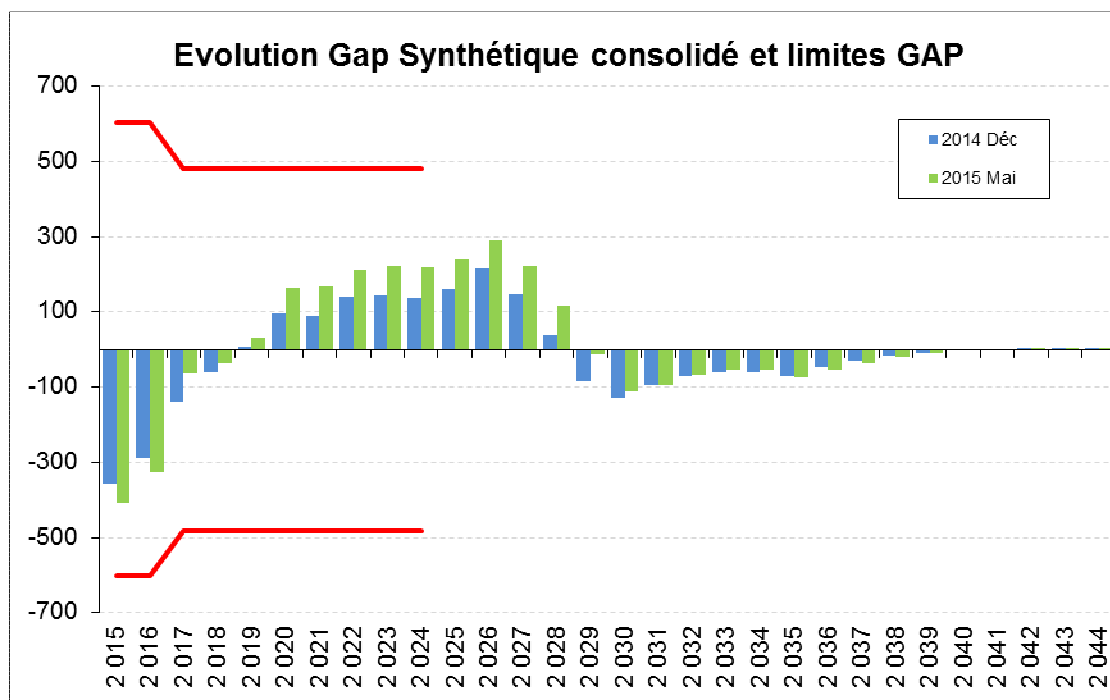
La Direction Générale ainsi que le Responsable du contrôle permanent et de la conformité sont également informés périodiquement par l'intermédiaire du Tableau de Bord de la Gestion Financière et différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est assurée au minimum une fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle de gestion du risque de taux à chacune de ses révisions.

Exposition

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a validé le dispositif d'encadrement du RTIG avec des limites maximum fixées à 10 ans.

A fin mai 2015, les limites RTIG sont respectées et sont calibrées pour respecter les préconisations CASA.



La Caisse Régionale a maintenu une position de transformation mesurée sur les premières années pour bénéficier d'une courbe des taux toujours favorable. A moyen long-terme, la Caisse Régionale présente une exposition de neutralité à la courbe des taux.

5.4.3. Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse Régionale est nul.

5.4.4. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques des prestataires de services bancaires et des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-08 relative au dossier de demande d'autorisation d'application de l'approche avancée du risque de liquidité
- l'arrêté du 19 décembre 2014 concernant la publication d'informations relatives aux actifs grevés.

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

La Caisse Régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

Gestion du risque

CASA assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole peuvent emprunter auprès de CASA à travers les produits suivants :

- Avances globales (refinancement à taux de marché)
- Emprunts en blanc

D'autres sources de financement de marché sont transmises par CASA dans le cadre de l'optimisation de ses coûts de liquidité pour refinancer les Caisses Régionales :

- Covered Bonds
- CRH

La Caisse Régionale a également la possibilité d'intervenir sur le marché pour émettre des CDN ou des BMTN auprès des investisseurs pour compléter ses sources de financement.

La Caisse Régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

Les conditions de refinancement 2015

L'année 2015 est dans la poursuite de 2014 avec un accès à la liquidité sur le marché interbancaire toujours favorable.

Les actions et discours de la BCE sur les banques rassurent les investisseurs même si des risques persistent toujours.

L'environnement financier et réglementaire a conduit les banques à parfois opérer des changements stratégiques.

La Caisse Régionale compte tenu de ses fondamentaux solides tant sur le plan de la liquidité (ratio crédits/collecte à 99,7% au 31/05/2015) que de la solvabilité (ratio Bâle 3 à 22.73% au 31/03/2015), a continué sa politique prudente de gestion de la liquidité en diversifiant ses outils de refinancement.

Méthodologie

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse Régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Méthode Standard : le pilotage du ratio de liquidité réglementaire à un mois, tableau des flux de trésorerie à 7 jours et suivi des coûts de refinancement
- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse Régionale et CASA.
 - la diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),
 - la projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse Régionale en tant qu'entité du groupe pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en terme d'impact potentiel sur le PNB. La Caisse régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

Exposition

La Caisse Régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers. La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : CDN interbancaires, Emprunts en Blancs à CASA, BMTN. Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques. CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2015, le coefficient de liquidité (ratio standard) déclaré s'établit à 161,46% (minimum réglementaire à 100%) contre 128,73% au 31/12/2014.

Le ratio crédits-collecte de la Caisse Régionale affiche un ratio crédits/collecte à 99,7% au 31/05/2015) contre 100,5 % au 31/12/2014.

- Perspectives d'évolution sur 2015.

La situation de liquidité de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire lui permet de poursuivre le financement des crédits dans un contexte économique qui demeure difficile.

Le respect des contraintes réglementaires restera le fil conducteur de la politique de liquidité de la Caisse Régionale.

Évolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale comme l'ensemble des établissements bancaires se prépare aux futures exigences réglementaires.

Le ratio réglementaire dit LCR (Liquidity Coverage Ratio) est piloté conformément au cadre de la nouvelle réglementation bancaire Bâle 3. L'applicabilité est intervenue le 1^{er} janvier 2015. Ce ratio mesure la capacité de la Caisse Régionale à résister à une crise de liquidité sévère : fuite des dépôts et fermeture du marché de refinancement, sur une durée d'un mois.

Le montant des réserves doit être supérieur au différentiel entre les sorties et les entrées de Cash à 1 mois. La Caisse Régionale respecte le calendrier réglementaire et les niveaux de ratio minimums objectivés par le groupe CA pour les différentes entités.

Une poursuite des achats de titres obligataires éligibles (HQLA) a été réalisée afin de renforcer les réserves de liquidité sur le 1^{er} semestre 2015.

La Caisse Régionale poursuivra ses achats de titres éligibles au ratio LCR afin de renforcer toujours ses réserves de liquidité sur le second semestre.

Au 30/06/2015, le montant des réserves s'élève à 465M€ (452M€ à fin 2014).

Actifs Grevés

Au 31/05/2015, aucune opération du portefeuille de la CR ne fait l'objet d'un grevage.

Ratios de liquidité

- LCR

Au 30/06/2015, le ratio LCR s'élève à 91,44% pour une exigence réglementaire à 70% pour le 1^{er} janvier 2016.

- Ratio NSFR

Le NSFR (Net stable Fund Ratio) est un ratio à un an. Il mesure la capacité des banques à résister à une crise spécifique à l'établissement.

Son principe est le suivant : le montant des besoins en ressources stables (required stable funding) doit être inférieur au montant des ressources disponibles (available stable funding)

La CR se prépare au pilotage du ratio NSFR. Un allongement de la durée du refinancement est en œuvre pour augmenter le niveau de ratio.

5.4.5. Politique de couverture

Par rapport au dernier rapport financier 2014, la politique de couverture des risques financiers n'a pas évolué.

Pour la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments de dérivés répond à 2 objectifs :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le trading book (portefeuille de négociation) et font, dès lors, l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également comptabilisés dans le trading book. Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs, rétrospectifs).

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixes), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (Macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens des normes IAS 39 (à défaut, ces dérivés sont classés en trading). En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent sur les caractéristiques des produits. La comparaison des deux échéanciers permet de documenter la couverture de manière prospective.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire applique les préconisations « groupes », c'est-à-dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise la couverture en juste valeur pour la couverture risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs taux fixe pour couvrir des passifs à

taux fixe (DAV, DAT/CDN à TF, autres collecte à TF...). Ces éléments de couverture sont comparés aux éléments à couvrir par périodes successives.

Au 30/06/2015, la Caisse Régionale dispose de 572,5M€ de swaps de macro couverture classés en FVH. Pour 10M€ de swap, la Caisse Régionale reçoit un taux fixe (TF) et paie un taux variable (TV index euribor 3 mois). Ces swaps sont en couverture des éléments du bilan passif taux fixe, à savoir la part TF des DAV, des emprunts en blancs, des DAT, des avances globales, des livrets et des PEL.

Pour 239,2M€, la Caisse Régionale paie TF et reçoit TV (index euribor 3 mois). Ces swaps sont en couverture des éléments du bilan actif (TF) à savoir les crédits à taux fixe clientèle.

Pour 147,3M€, la Caisse Régionale paie du TF et reçoit de l'inflation. Ces swaps sont à la fois en couverture des éléments du bilan actif (TF) et ceux du bilan passif inflation (les livrets).

Pour 176M€, la Caisse Régionale couvre le risque inflation lié à sa collecte sensible à la hausse de l'inflation à savoir les livrets : CEL, CSL, livret A, LEP, Livret de développement durable.

Au 30/06/2015, la Caisse Régionale dispose de 145,82M€ de swaps de micro couverture classés en FVH. Pour 6.54M€, la Caisse Régionale reçoit un taux fixe et paie un taux variable. Ces swaps sont en couverture de prêts clientèle syndiqué en pool.

Pour 11,13€, la Caisse Régionale dispose de swaps A3C structurés.

Pour 128,15M€, la Caisse Régionale paie TF et reçoit TV (index euribor 3 mois). Ces swaps sont en couverture des éléments du bilan actif (TF) à savoir les crédits à taux fixe clientèle A3C.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La protection de la marge d'intérêt, suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liés à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes de bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH). Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30/06/2015, la Caisse Régionale n'est pas concernée.

5.5. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Nous précisons que le dispositif de collecte des risques opérationnels intègre les risques juridiques, comme toutes les autres activités bancaires gérées par l'entreprise.

5.5.1 Objectifs et politique

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, harmonisée au sein du Groupe, est décliné dans les entités du Groupe et comprend les composantes suivantes :

- La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif des risques opérationnels et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique ROP, est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte des pertes liées aux risques opérationnels est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque global ainsi que le calcul de l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de l'entité et au niveau consolidé.
- Un dispositif d'alerte.

- Crédit Agricole SA adresse à la Caisse Régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisses Régionales.

5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Les tableaux de Bord sont mis à disposition sous intranet, ainsi, l'information est accessible par l'ensemble des acteurs de la Caisse Régionale et reprennent les plans d'action.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants de la période.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. CA Technologie - CA Services et le groupe COFAM, filiale de la Caisse Régionale, sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

5.5.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour l'évaluation de l'exigence en fonds propres au titre des risques opérationnels.

Ce dispositif respecte l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II requis (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, des analyses de scénarios et des facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) spécifique au Groupe Crédit Agricole SA.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale (constituant l'historique de pertes), et d'autre part, sur les scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour objectif de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs identifiés susceptibles d'intervenir dans l'activité « banque de détail ».

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres issue de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés. Cette méthode permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques des Caisses Régionales (basée sur le coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents

critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à la filiale de la Caisse Régionale, le groupe COFAM. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation périodique afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La protection de notre bilan et du compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1. Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité.
2. Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol
3. Police de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés
4. Police de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

Le suivi des assurances de l'entreprise (sinistralité, primes, analyses) fait l'objet de présentation en comité de contrôle interne.

Par ailleurs, en méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Pour cette partie, il convient de se reporter au rapport financier annuel 2014 de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire page 34 (<http://www.ca-loirehauteloire.fr/>).

A noter sur le premier semestre 2015, la mise à jour des conventions de comptes titres à la norme MIF.

PARTIE B. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2015
(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire
Haute-Loire en date du 30 juillet 2015

SOMMAIRE

PARTIE B. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2015	36
CADRE GENERAL.....	37
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	38
COMPTE DE RESULTAT.....	38
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	39
BILAN PASSIF.....	41
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	42
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	43
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	44
1.PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....	44
2.PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	47
Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres....	48
3.1.Produits et Charges d'intérêts.....	48
3.2.Commissions nettes.....	48
3.3.Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	49
3.4.Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	51
3.5.Produits et charges nets des autres activités	51
3.6.Charges générales d'exploitation.....	51
3.7.Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	52
3.8.Coût du risque.....	53
3.9.Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	54
3.10.Impôts	54
3.11.Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	56
4.INFORMATIONS SECTORIELLES.....	58
5.NOTES RELATIVES AU BILAN.....	60
5.1.Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	60
5.2.Actifs financiers disponibles à la vente	62
5.3.Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	63
5.4.Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	66
5.5.Exposition au risque souverain.....	67
5.6.Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	70
5.7.Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	71
5.8.Immeubles de placement.....	71
5.9.Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	72
5.10Ecart d'acquisition.....	72
5.11.Provisions.....	72
5.12.Capitaux propres – part du Groupe.....	74
6.ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	75
7.RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	77
8.JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	78
8.1.Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	78
8.2.Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	81
9.IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	84
10.PARTIES LIEES	94
11.PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015	94
12.ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE.....	95

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Loire Haute Loire
94, rue BERGSON 42 000 SAINT ETIENNE
Inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE
SIRET 380 386 854 00018
Etablissement de crédit et courtage d'assurance
Société coopérative à capital variable
Code NAF : 6419 Z
Caisse cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	30/06/2014 Retraité (1)
Intérêts et produits assimilés	3.1	258 663	516 178	260 496
Intérêts et charges assimilées	3.1	(104 365)	(217 668)	(110 207)
Commissions (produits)	3.2	60 325	119 389	57 815
Commissions (charges)	3.2	(9 160)	(15 848)	(7 459)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	864	838	1 085
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	12 907	13 156	12 879
Produits des autres activités	3.5	5 018	13 104	5 735
Charges des autres activités	3.5	(367)	(903)	(478)
PRODUIT NET BANCAIRE		223 885	428 246	219 866
Charges générales d'exploitation	3.6	(121 920)	(226 083)	(117 391)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(3 681)	(7 847)	(3 739)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		98 284	194 316	98 736
Coût du risque	3.8	(13 785)	(38 280)	(16 492)
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 499	156 036	82 244
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	(124)	(51)	(4)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.10			
RESULTAT AVANT IMPOT		84 375	155 985	82 240
Impôts sur les bénéfices		(29 219)	(53 240)	(25 583)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		55 156	102 745	56 657
Participations ne donnant pas le contrôle			1	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		55 156	102 744	56 657

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	30/06/2014 Retraité (1)
Résultat net		55 156	102 744	56 657
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	1 316	(3 355)	(1 115)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.10			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		1 316	(3 355)	(1 115)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	3.10	(452)	1 135	384
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		864	(2 220)	(731)
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	166	2 904	99
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10		518	443
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.10			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		166	3 422	542
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	3.10	604	(540)	128
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		770	2 882	670
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		1 634	662	(61)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		56 790	103 406	56 596
Dont part du Groupe		56790	103405	56596
Dont participations ne donnant pas le contrôle			1	

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Caisse, banques centrales		28 168	33 327	35 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	7 862	18 583	36 106
Instruments dérivés de couverture		3 881	2 891	2 772
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	706 209	654 689	519 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	867 175	811 898	1 166 939
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	7 448 951	7 416 519	7 318 121
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 281	11 546	13 082
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	481 930	506 092	519 770
Actifs d'impôts courants et différés		26 552	1 634	6 382
Comptes de régularisation et actifs divers		209 888	136 657	187 916
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	5.8	276	288	233
Immobilisations corporelles	5.9	43 988	46 424	47 741
Immobilisations incorporelles	5.9	34 889	34 957	34 986
Ecart d'acquisition	5.10			
TOTAL DE L'ACTIF		9 866 050	9 675 505	9 888 643

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	2 665	2 501	1 126
Instruments dérivés de couverture		28 403	16 884	18 525
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	5 058 025	5 118 229	5 329 373
Dettes envers la clientèle	5.6	2 821 440	2 667 209	2 706 901
Dettes représentées par un titre	5.7	9	9	66 148
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 253	1 846	1 808
Passifs d'impôts courants et différés		30 500	3 999	516
Comptes de régularisation et passifs divers		238 587	234 768	242 198
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	5.11	66 561	62 240	57 500
Dettes subordonnées	5.7	33 215	32 536	32 515
TOTAL DETTES		8 282 658	8 140 221	8 456 610
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres - part du Groupe		1 583 388	1 535 280	1 432 029
Capital et réserves liées		327 636	324 746	312 965
Réserves consolidées		1 192 645	1 101 473	1 025 184
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7 951	6 317	5 655
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		55 156	102 744	88 226
Participations ne donnant pas le contrôle		5	5	4
TOTAL DU PASSIF		9 866 050	9 675 505	9 888 643

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		Capitaux propres consolidés
(en milliers d'euros)																	
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publi	196 529	1 385 687	(76 621)	-	1 425 605	(523)	6 178	5 655	-	1 431 260	4	-	-	-	4	1 431 264	
Impôts FRIC 21	-	770	-	-	770	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	770	
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	196 529	1 386 457	(76 621)	-	1 426 375	(523)	6 178	5 655	-	1 432 030	4	-	-	-	4	1 432 034	
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Augmentation de capital	7 289	(1)	(19)	-	7 288	(19)	-	-	-	7 288	-	-	-	-	-	7 288	
Variation des titres auto détenus	-	-	(19)	-	(19)	-	-	-	-	(19)	-	-	-	-	-	(19)	
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération du 1er semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2014	-	(50 686)	-	-	(50 686)	-	-	-	-	(50 686)	-	-	-	-	-	(50 686)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	38 706	-	-	38 706	-	-	-	-	38 706	-	-	-	-	-	38 706	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 289	(11 981)	(19)	-	(4 711)	-	-	-	-	(4 711)	-	-	-	-	-	(4 711)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(731)	670	(61)	-	(61)	-	-	-	-	-	(61)	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	56 657	56 657	-	-	-	-	-	56 657	
Autres variations	-	22	-	-	22	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-	22	
Capitaux propres au 30 juin 2014 retraités (2)	203 818	1 294 508	(76 640)	-	1 421 686	(1 254)	6 848	5 594	56 657	1 483 937	4	-	-	-	4	1 483 941	
Augmentation de capital	4 547	1	(35)	-	4 548	(35)	-	-	-	4 548	-	-	-	-	-	4 548	
Variation des titres auto détenus	-	-	(35)	-	(35)	-	-	-	-	(35)	-	-	-	-	-	(35)	
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Rémunération du 2nd semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Dividendes versés au 2nd semestre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 547	1	(35)	-	4 513	-	-	-	-	4 513	-	-	-	-	-	4 513	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 489)	2 212	723	-	723	-	-	-	-	-	723	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2nd semestre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	46 087	46 087	1	-	-	-	-	46 088	
Autres variations	-	21	-	-	21	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-	21	
Capitaux propres au 31 décembre 2014 retraités (2)	208 365	1 294 530	(76 675)	-	1 426 219	(2 743)	9 060	6 317	102 744	1 535 280	5	-	-	-	5	1 535 285	
Affectation du résultat 2014	-	102 744	-	-	102 744	-	-	-	(102 744)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2015	208 365	1 397 274	(76 675)	-	1 528 963	(2 743)	9 060	6 317	-	1 535 280	5	-	-	-	5	1 535 285	
Augmentation de capital	2 889	-	1	-	2 889	1	-	-	-	2 889	-	-	-	-	-	2 889	
Variation des titres auto détenus	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération du 1er semestre 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2015	-	(52 335)	-	-	(52 335)	-	-	-	-	(52 335)	(1)	-	-	-	(1)	(52 336)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	40 761	-	-	40 761	-	-	-	-	40 761	-	-	-	-	-	40 761	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 889	(11 574)	1	-	(8 684)	-	-	-	-	(8 684)	(1)	-	-	-	(1)	(8 685)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	770	864	1 634	-	1 634	-	-	-	-	-	1 634	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	55 156	55 156	-	-	-	-	-	55 156	
Autres variations	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2015	211 254	1 385 701	(76 674)	-	1 520 281	(1 973)	9 924	7 951	55 156	1 583 388	4	-	-	-	4	1 583 392	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'FRIC 21, présentée note 9.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2015	1er semestre 2014 Retraité (7)	31/12/2014 Retraité (7)
Résultat avant impôts	84 375	82 240	155 985
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 681	3 739	7 847
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 173	12 232	34 007
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	107	(1)	46
Résultat net des activités de financement	678	679	1 368
Autres mouvements	4 196	867	6 113
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 835	17 516	49 381
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	56 951	201 102	73 762
Flux liés aux opérations avec la clientèle	126 321	(155 869)	(191 189)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(16 876)	(123 444)	(155 646)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(71 571)	45 046	49 564
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (3)			
Impôts versés	(27 487)	(16 784)	(44 428)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	67 338	(49 949)	(267 937)
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	174 548	49 807	(62 571)
Flux liés aux participations (4)	55	(707)	(1 213)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 300)	(2 409)	(6 715)
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(1 245)	(3 116)	(7 928)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	(8 676)	(4 687)	(154)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	1	(1)	(1 347)
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	(8 675)	(4 688)	(1 501)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	164 628	42 003	(72 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(1 607)	70 399	70 399
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	33 326	35 202	35 202
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	(34 933)	35 197	35 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	163 019	112 402	(1 607)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	28 167	27 014	33 326
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	134 852	85 387	(34 933)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	164 626	42 003	(72 006)

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(7) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

(3) Non concerné.

(4) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2015 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 55 milliers d'euros, portant sur l'opération suivante : cession des titres Génétique Elevage et Reproduction

(5) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire à ses actionnaires, à hauteur de 11 575 pour le premier semestre 2015.

(6) au cours du premier semestre 2015, aucune émission de dettes subordonnées n'est intervenue.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au 30 juin 2015 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2014 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
- IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{er} fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
- IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
- IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Décalage de la date de l'enregistrement : Taxe C3S
- Fin de l'étalement sur la durée de l'exercice : Taxe systémique – Fonds de soutien aux collectivités territoriales – Contribution ACPR – Fonds de résolution unique – CFE – Taxe foncière.

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 9 Impacts des évolutions comptables et autres événements. L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
		1 ^{er} février 2015 (1)	Non
		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2015.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les

dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-dessous, au niveau des tableaux, les montants donnés au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application en 2015 d'IFRIC 21.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2015.

Le dispositif des garanties Switch, a été mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au 30 juin 2015, une baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif est observée. Elle entraîne le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 174 millions d'euros. Cela se traduit par la comptabilisation d'une charge à payer en coût du risque dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire à hauteur de sa quote-part soit 3 209 millions d'euros.

La valeur globale définitive de mise en équivalence des participations couvertes sera connue au 3ème trimestre 2015. Dès lors, l'indemnité sera ajustée et payée à Crédit Agricole SA par prélèvement sur le dépôt de garantie qui sera reconstitué par un versement de fonds.

Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	286	518	217
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 346	41 714	21 860
Sur opérations avec la clientèle	115 908	229 653	114 830
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	-	102	37
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 477	19 087	10 051
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	897	2 812	1 589
Sur opérations de location-financement	115 747	222 292	111 912
Autres intérêts et produits assimilés	2		
Produits d'intérêts (1) (2)	258 663	516 178	260 496
Sur opérations avec les établissements de crédit	(255)	(560)	(294)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(46 283)	(106 305)	(54 715)
Sur opérations avec la clientèle	(13 993)	(29 837)	(14 206)
Sur dettes représentées par un titre	-	(209)	(131)
Sur dettes subordonnées	(678)	(1 368)	(679)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(7 070)	(9 962)	(5 301)
Sur opérations de location-financement	(36 069)	(69 348)	(34 810)
Autres intérêts et charges assimilées	(17)	(79)	(71)
Charges d'intérêts	(104 365)	(217 668)	(110 207)

(1) dont 2 143 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2015 contre 4 657 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 2 507 milliers d'euros au 30 juin 2014.

(2) dont 5 010 milliers d'euros au 30 juin 2015 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 10 796 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 5 382 milliers d'euros au 30 juin 2014.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2015			31/12/2014 Retraité			30/06/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	212	(36)	176	394	(32)	362	62	(30)	32
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 004	(6 194)	2 810	19 124	(9 644)	9 480	9 620	(4 613)	5 007
Sur opérations avec la clientèle	14 888	(234)	14 654	28 918	(502)	28 416	15 329	(197)	15 132
Sur opérations sur titres		(47)	(47)		(57)	(57)		(47)	(47)
Sur opérations de change	21		21	41		41	20		20
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			-			-			-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	35 188	(2 641)	32 547	68 870	(5 594)	63 276	31 747	(2 565)	29 182
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 012	(8)	1 004	2 042	(19)	2 023	1 037	(7)	1 030
Produits nets des commissions	60 325	(9 160)	51 165	119 389	(15 848)	103 541	57 815	(7 459)	50 356

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(7)	(55)	5
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	572	491	889
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	302	399	191
Résultat de la comptabilité de couverture	(3)	3	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	864	838	1 085

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 040	19 040	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	19 014	26	18 988
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	26	19 014	(18 988)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 774	24 777	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 050	15 724	(6 673)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 724	9 054	6 670
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	43 814	43 817	(3)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	23	23	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	23		23
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		23	(23)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	30 295	30 292	3
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 358	15 933	(1 575)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 937	14 359	1 578
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	30 318	30 315	3

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11	11	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		11	(11)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11		11
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	31 617	31 617	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 649	16 968	(2 319)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 968	14 649	2 319
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	31 628	31 628	-

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dividendes reçus	10 131	10 244	9 906
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 782	3 658	2 977
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(6)	(746)	(4)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 907	13 156	12 879

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	(12)	(27)	(12)
Autres produits (charges) nets	4 663	12 228	5 269
Produits (charges) des autres activités	4 651	12 201	5 257

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Charges de personnel	(51 104)	(95 833)	(51 079)
Impôts et taxes	(7 609)	(10 753)	(5 805)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(63 207)	(119 497)	(60 507)
Charges générales d'exploitation	(121 920)	(226 083)	(117 391)

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Salaires et traitements (1)	27 272	52 555	27 039
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	2 789	5 742	2 739
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	950	1 521	981
Autres charges sociales	9 983	18 066	10 156
Intéressement et participation	6 892	10 460	6 892
Impôts et taxes sur rémunération	3 218	7 489	3 272
Total Charges de personnel	51 104	95 833	51 079

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions : néant au 1er semestre 2015 comme au 31 décembre 2014 et au 1er semestre 2014.

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	3 702	7 753	3 730
- immobilisations corporelles	3 631	7 675	3 712
- immobilisations incorporelles	71	78	18
Dotations (reprises) aux dépréciations	(21)	94	9
- immobilisations corporelles	(21)	9	9
- immobilisations incorporelles		85	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 681	7 847	3 739

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(35 750)	(87 129)	(48 803)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	(32 360)	(76 393)	(41 264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		(109)	(9)
Engagements par signature	(962)	(2 798)	(1 385)
Risques et charges	(2 428)	(7 829)	(6 145)
Reprises de provisions et de dépréciations	25 032	48 666	32 642
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	23 350	42 564	28 953
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43	121	68
Autres actifs			
Engagements par signature	29	832	691
Risques et charges	1 610	5 149	2 930
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(10 718)	(38 463)	(16 161)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(29)	(164)	(471)
Récupérations sur prêts et créances amortis	303	498	259
Décotes sur crédits restructurés	(128)	(135)	(107)
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes (1)	(3 213)	(16)	(12)
Autres produits			
Coût du risque	(13 785)	(38 280)	(16 492)

- (1) Dont 3 209 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch) à payer à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(124)	(51)	(4)
Plus-values de cession	56	134	106
Moins-values de cession	(180)	(185)	(110)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(124)	(51)	(4)

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	30 533	50 107	23 345
Charge d'impôt différé	(1 314)	3 118	2 900
Charge d'impôt de la période	29 219	53 225	26 245

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	84 375	38%	32 063
Effet des différences permanentes			-810
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-76
Effet des autres éléments			-1 958
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	29 219

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2014 Retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	155 985	38%	59 274
Effet des différences permanentes			(1 915)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(366)
Effet de l'imposition à taux réduit			(3 753)
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	53 240

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2014 Retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	82 240	38%	31 251
Effet des différences permanentes			344
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			642
Effet des autres éléments			(6 654)
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	25 583

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	166	2 905	99
Ecart de réévaluation de la période	2 948	5 821	3 075
Transfert en résultat	(2 782)	(2 916)	(2 976)
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	518	443
Ecart de réévaluation de la période		518	443
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	604	(541)	128
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	770	2 882	670
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 316	(3 355)	(1 115)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(452)	1 135	384
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	864	(2 220)	(731)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 634	662	(61)
Dont part Groupe	1 634	662	(61)
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2015				Variation				31/12/2014 Retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	12 496	(2 666)	9 830	9 830	165	605	770	770	12 331	(3 271)	9 060	9 060
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	12 496	(2 666)	9 830	9 830	165	605	770	770	12 331	(3 271)	9 060	9 060
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	12 496	(2 666)	9 830	9 830	165	605	770	770	12 331	(3 271)	9 060	9 060
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(2 867)	988	(1 879)	(1 879)	1 316	(452)	864	864	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(2 867)	988	(1 879)	(1 879)	1 316	(452)	864	864	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(2 867)	988	(1 879)	(1 879)	1 316	(452)	864	864	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	9 629	(1 678)	7 951	7 951	1 481	153	1 634	1 634	8 148	(1 831)	6 317	6 317

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité				Variation				01/01/2014 Retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	12 331	(3 271)	9 060	9 060	2 905	(363)	2 542	2 542	9 426	(2 909)	6 517	6 517
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture					518	(178)	340	340	(518)	178	(340)	(340)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	12 331	(3 271)	9 060	9 060	3 423	(541)	2 882	2 882	8 908	(2 730)	6 178	6 178
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	12 331	(3 271)	9 060	9 060	3 423	(541)	2 882	2 882	8 908	(2 730)	6 178	6 178
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)	(3 355)	1 135	(2 220)	(2 220)	(828)	305	(523)	(523)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)	(3 355)	1 135	(2 220)	(2 220)	(828)	305	(523)	(523)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(4 183)	1 440	(2 743)	(2 743)	(3 355)	1 135	(2 220)	(2 220)	(828)	305	(523)	(523)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	8 148	(1 831)	6 317	6 317	68	594	662	662	8 080	(2 425)	5 655	5 655

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de crédit-bailleur.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2015		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	143 965	79 920	223 885
Charges d'exploitation	(77 825)	(47 776)	(125 601)
Résultat brut d'exploitation	66 140	32 144	98 284
Coût du risque	(7 649)	(6 136)	(13 785)
Résultat d'exploitation	58 491	26 008	84 499
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(124)		(124)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôt	58 367	26 008	84 375
Impôts sur les bénéfices	(19 529)	(9 690)	(29 219)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
Résultat net de la période	38 838	16 318	55 156
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net part du Groupe	38 838	16 318	55 156
Total Actif	9 024 041	842 009	9 866 050

	31/12/2014 Retraité		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	277 926	150 320	428 246
Charges d'exploitation	(144 293)	(89 637)	(233 930)
Résultat brut d'exploitation	133 633	60 683	194 316
Coût du risque	(23 677)	(14 603)	(38 280)
Résultat d'exploitation	109 956	46 080	156 036
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(51)		(51)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôt	109 905	46 080	155 985
Impôts sur les bénéfices	(36 193)	(17 048)	(53 240)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
Résultat net de l'exercice	73 712	29 032	102 745
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Résultat net part du Groupe	73 712	29 031	102 744
Total Actif	8 859 328	816 177	9 675 505

	30/06/2014 Retraité		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	143 739	76 127	219 866
Charges d'exploitation	(76 631)	(44 499)	(121 130)
Résultat brut d'exploitation	67 108	31 628	98 736
Coût du risque	(7 972)	(8 520)	(16 492)
Résultat d'exploitation	59 136	23 108	82 244
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)		(4)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôt	59 132	23 108	82 240
Impôts sur les bénéfices	(17 035)	(8 548)	(25 583)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
Résultat net de la période	42 097	14 560	56 657
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net part du Groupe	42 097	14 560	56 657
Total Actif	9 276 480	818 743	10 095 223

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 600	2 440
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 262	16 143
Valeur au bilan	7 862	18 583
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Prêts et créances	-	-
- Créances sur les établissements de crédit	-	-
- Créances sur la clientèle	-	-
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	2 600	2 440
Valeur au bilan	2 600	2 440

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	5 262	16 143
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 262	16 143
Prêts et créances	-	-
- Créances sur les établissements de crédit		
- Créances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	5 262	16 143

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 665	2 501
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	2 665	2 501

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	2 665	2 501
Valeur au bilan	2 665	2 501

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	30/06/2015		31/12/2014 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-
- Dépôts d'établissements de crédit				
- Autres dépôts				
- Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	-	-	-	-

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	110 974	3	(468)	65 007	29	
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 451	892	(189)	163 299	2 527	
Actions et autres titres à revenu variable (2)	77 944	8 063	(1 008)	68 895	6 906	(939)
Titres de participation non consolidés	358 840	14 184	(8 991)	357 488	12 851	(9 055)
Total des titres disponibles à la vente	706 209	23 142	(10 656)	654 689	22 313	(9 994)
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	706 209	23 142	(10 656)	654 689	22 313	(9 994)
Impôts		(3 006)	340		(3 284)	14
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		20 136	(10 316)		19 029	(9 980)

(1) dont (17 819) milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30/06/2015 contre (17 813) milliers d'euros au 31/12/2014.

(2) Depuis 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation. Au 30/06/2015, les titres sont comptabilisés pour 302 211 milliers d'euros.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	11 566	18 438
- Comptes et prêts	10 391	16 856
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 532	1 460
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	654	654
- Autres prêts et créances	521	928
Valeur brute	11 566	18 438
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	11 566	18 438
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	-	-
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	855 609	793 460
- Comptes ordinaires	130 613	6 131
- Comptes et avances à terme	700 391	762 723
- Prêts subordonnés	24 605	24 606
Valeur brute	855 609	793 460
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	855 609	793 460
Valeur au bilan	867 175	811 898

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	1 705	1 672
- Titres non cotés sur un marché actif	1 705	1 672
Prêts et avances	6 822 489	6 810 882
- Créances commerciales	20 982	32 880
- Autres concours à la clientèle	6 678 392	6 694 218
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	15 518	6 732
- Comptes ordinaires débiteurs	107 597	77 052
Valeur brute	6 824 194	6 812 554
Dépréciations	(190 320)	(191 616)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 633 874	6 620 938
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	854 017	833 958
Valeur brute	854 017	833 958
Dépréciations	(38 940)	(38 377)
Valeur nette des opérations de location financement	815 077	795 581
Valeur au bilan	7 448 951	7 416 519

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	30/06/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
(en milliers d'euros)					
Administration générale	564 977	745	(731)		564 246
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	11 566				11 566
Grandes entreprises	1 814 659	90 845	(79 461)	(24 257)	1 710 941
Clientèle de détail	5 298 575	144 635	(98 067)	(26 744)	5 173 764
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 689 777	236 225	(178 259)	(51 001)	7 460 517

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 31 791 milliers d'euros

	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	683 703	1 150	(844)		682 859
Banques centrales					-
Etablissements de crédit	18 438				18 438
Grandes entreprises	1 722 766	92 074	(79 265)	(25 925)	1 617 576
Clientèle de détail	5 240 043	139 201	(97 876)	(26 083)	5 116 084
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 664 950	232 425	(177 985)	(52 008)	7 434 957

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 28 554 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
Créances sur les établissements de crédit							-
Créances sur la clientèle	191 616		28 520	(29 815)		(1)	190 320
dont dépréciations collectives	52 008		2 940	(3 947)			51 001
Opérations de location financement	38 377		5 466	(4 904)		1	38 940
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	827			(43)			784
Actifs financiers disponibles à la vente	17 814		6				17 820
Autres actifs financiers	257						257
Total Dépréciations des actifs financiers	248 891	-	33 992	(34 762)	-	-	248 121

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							-
Créances sur la clientèle	179 910		67 024	(55 318)			191 616
dont dépréciations collectives	56 698		12 983	(17 673)			52 008
Opérations de location financement	37 190		12 824	(11 637)			38 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	949			(122)			827
Actifs financiers disponibles à la vente	19 986		746	(2 918)			17 814
Autres actifs financiers	298		109	(150)			257
Total Dépréciations des actifs financiers	238 333	-	80 703	(70 145)	-	-	248 891

(1) Depuis 2012, les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 7 751 milliers d'euros.

5.5. Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2015	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique				4 520		4 520		4 520
Bésil								
Espagne				2 096		2 096		2 096
Etats Unis								
France		110 974		144 123		255 097		255 097
Grèce								
Irlande				1 648		1 648		1 648
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yemen								
Total	-	110 974	-	152 387	-	263 361	-	263 361

31/12/2014 Retraité	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique				4 544		4 544		4 544
Bésil								
Espagne				2 050		2 050		2 050
Etats Unis								
France		65 007		144 593		209 600		209 600
Grèce								
Irlande				1 613		1 613		1 613
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yemen								
Total	-	65 007	-	152 800	-	217 807	-	217 807

A compter de 2015, nous déclarons l'exposition sur la France, celle-ci étant significative.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2015
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France	65 007	(494)		119	(109)	(65 000)	111 451	110 974
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers disponibles à la vente	65 007	(494)	-	119	(109)	(65 000)	111 451	110 974
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	4 544			(23)	(1)			4 520
Bésil								-
Espagne	2 050			46				2 096
France	144 593			170	(640)			144 123
Grèce								-
Irlande	1 613			44	(9)			1 648
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	152 800	-	-	237	(650)	-	-	152 387
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Activité Banque	217 807	(494)	-	356	(759)	(65 000)	111 451	263 361

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014 Retraité
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France	-		29	(22)			65 000	65 007
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	29	(22)	-	-	65 000	65 007
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Prêts et créances								-
Belgique	4 546			(2)				4 544
Bésil								-
Espagne	2 050							2 050
France	110 724			2 569			31 300	144 593
Grèce								-
Irlande	1 630			(17)				1 613
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	118 950	-	-	2 550	-	-	31 300	152 800
Belgique								-
Bésil								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Maroc								-
Portugal								-
Russie								-
Ukraine								-
Yemen								-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Activité Banque	118 950	-	29	2 528	-	-	96 300	217 807

A compter de 2015, nous déclarons l'exposition sur la France, celle-ci étant significative.

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 449	8 126
dont comptes ordinaires créditeurs	330	6 933
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 449	8 126
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	6	35 624
Comptes et avances à terme	5 056 570	5 074 479
Total	5 056 576	5 110 103
Valeur au bilan	5 058 025	5 118 229

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	1 902 006	1 721 536
Comptes d'épargne à régime spécial	29 554	22 252
Autres dettes envers la clientèle	889 880	923 421
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	2 821 440	2 667 209

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	9	9
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	9	9
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 215	32 536
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	33 215	32 536

Au cours du premier semestre 2015, aucune émission nette de dettes subordonnées n'est intervenue.

5.8. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2015
Valeur brute	503						503
Amortissements et dépréciations	(215)		(12)				(227)
Valeur au bilan (1)	288	-	(12)	-	-	-	276

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014 Retraité
Valeur brute	424			(3)		82	503
Amortissements et dépréciations	(191)		(24)				(215)
Valeur au bilan (1)	233	-	(24)	(3)	-	82	288

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 503 milliers d'euros au 30 juin 2015 contre 503 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 424 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2014.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	503			503
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	503	-	-	503

	Valeur de marché estimée au 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	503			503
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	503			503

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	149 941		1 375	(2 295)		(1)	149 020
Amortissements et dépréciations (1)	(103 517)		(3 631)	2 115		1	(105 032)
Valeur au bilan	46 424	-	(2 256)	(180)	-	-	43 988
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	61 751		2	(4 344)		1	57 410
Amortissements et dépréciations	(26 794)		(71)	4 344			(22 521)
Valeur au bilan	34 957	-	(69)	-	-	1	34 889

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014 Retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	149 444		6 815	(6 156)		(162)	149 941
Amortissements et dépréciations (1)	(101 703)		(7 684)	5 872		(2)	(103 517)
Valeur au bilan	47 741	-	(869)	(284)	-	(164)	46 424
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	61 656		141	(47)		1	61 751
Amortissements et dépréciations	(26 670)		(163)	39			(26 794)
Valeur au bilan	34 986	-	(22)	(8)	-	1	34 957

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

5.10 Ecarts d'acquisition

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas comptabilisé d'écart d'acquisition dans son bilan.

5.11. Provisions

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement	10 519		3 774					14 293
Risques d'exécution des engagements par signature	4 265		962	(146)	(29)		(1)	5 051
Risques opérationnels	21 913		856		(254)			22 515
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 139		352	(29)	(49)		(1 316)	3 097
Litiges divers	3 235		287	(24)	(178)			3 320
Participations	460		127	(170)			1	418
Restructurations	-							-
Autres risques	17 709		5 304	(1 254)	(3 892)			17 867
Total	62 240	-	11 662	(1 623)	(4 402)	-	(1 316)	66 561

(1) Dont 2 039 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 034 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	6 685		3 834					10 519
Risques d'exécution des engagements par signature	3 542		2 798	(1 242)	(832)		(1)	4 265
Risques opérationnels	23 844		2 761	(262)	(4 430)			21 913
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	908		52	(57)			3 236	4 139
Litiges divers	5 796		1 280	(386)	(3 455)			3 235
Participations	348		170	(57)			(1)	460
Restructurations								-
Autres risques	16 377		5 992	(2 087)	(2 573)			17 709
Total	57 500	-	16 887	(4 091)	(11 290)	-	3 234	62 240

(1) Dont 3 356 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 710 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	504 332	401 814
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	465 121	464 560
Ancienneté de plus de 10 ans	518 619	553 306
Total plans d'épargne-logement	1 488 072	1 419 680
Total comptes épargne-logement	177 735	184 427
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 665 807	1 604 107

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2015 pour les données au 30 juin 2015 et à fin novembre 2014 pour les données du 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :	4 823	5 914
Comptes épargne-logement :	30 708	36 254
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	35 530	42 168

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	4 768	2 590
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 706	
Ancienneté de plus de 10 ans	6 820	7 929
Total plans d'épargne-logement	14 293	10 519
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	14 293	10 519

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.12. Capitaux propres – part du Groupe

➤Composition du capital au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200	12,37%	0%
Dont part du Public	997 863	12,30%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 007	0,02%	
Dont part Auto-détenue	3 330	0,04%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313	40,58%	0%
Dont part du Public	1 263 636	15,58%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 027 677	25,00%	
Parts sociales	3 816 197	47,05%	100%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144	47,05%	
Dont 14 administrateurs de la CR	52	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	
Total	8 110 710	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3.82 euros et le montant du capital est de 30 983 milliers d'euros

➤Titres super subordonnés à durée indéterminée

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a procédé à aucune émission de titres super subordonnés à durée indéterminée classée en capitaux propres.

➤Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, l'Assemblée générale du 17 mars 2015 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a approuvé le versement d'un dividende net par action (CCI et CCA) de 2.76 € et des intérêts aux parts sociales de 1.80%.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2011	2,65	2,65	0,12
2012	2,65	2,65	0,1
2013	2,65	2,65	0,09
2014	2,76	2,76	0,07

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 575 milliers d'euros en 2015.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	614 891	564 580
. Engagements en faveur des établissements de crédit	27 779	20 703
. Engagements en faveur de la clientèle	587 112	543 877
Ouverture de crédits confirmés	285 642	278 032
- Ouverture de crédits documentaires	11 916	10 253
- Autres ouvertures de crédits confirmés	273 726	267 779
Autres engagements en faveur de la clientèle	301 470	265 845
Engagements de garantie	630 307	639 069
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	447 438	447 124
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	447 438	447 124
. Engagements d'ordre de la clientèle	182 869	191 945
Cautions immobilières	20 657	33 473
Autres garanties d'ordre de la clientèle	162 212	158 472
Engagements reçus		
Engagements de financement	257 152	257 152
. Engagements reçus des établissements de crédit	257 152	257 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 751 598	1 708 006
. Engagements reçus des établissements de crédit	202 319	212 971
. Engagements reçus de la clientèle	1 549 279	1 495 035
Garanties reçues des administrations publiques et	225 460	235 859
Autres garanties reçues	1 323 819	1 259 176

(1) Dont 442 236 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 272 003 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 038 106	2 185 305
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 050	
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 056 156	2 185 305
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a versé un dépôt de 149 334 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 91 710 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté 2 038 106 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 185 305 milliers d'euros au 31 décembre 2014. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté :

- 978 030 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 146 748 milliers d'euros au 31 décembre 2014;
- 298 820 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 299 421 milliers d'euros au 31 décembre 2014;
- 761 256 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 739 136 milliers euros au 31 décembre 2014.

7. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	8 316 126	8 574 880	-	990 168	7 584 712
Créances sur les établissements de crédit	867 175	892 812	-	892 812	-
Comptes ordinaires & prêts JJ	135 145	135 144		135 144	
Comptes et prêts à terme	706 250	727 507		727 507	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	25 259	29 640		29 640	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances	521	521		521	
Créances sur la clientèle	7 448 951	7 682 068	-	97 356	7 584 712
Créances commerciales (1)	836 059	874 482			874 482
Autres concours à la clientèle	6 512 196	6 683 508			6 683 508
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 705	1 642		1 642	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	15 518	15 466		14 768	698
Comptes ordinaires débiteurs	83 473	106 970		80 946	26 024
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	481 930	530 211	405 211	125 000	-
Effets publics et valeurs assimilées	152 387	167 488	167 488		
Obligations et autres titres à revenu fixe	329 543	362 723	237 723	125 000	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 798 056	9 105 091	405 211	1 115 168	7 584 712

(1) dont 815 milliers d'€uros d'encours de crédit bail

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	8 228 417	8 471 611	-	898 145	7 573 466
Créances sur les établissements de crédit	811 898	839 613	-	839 613	-
Comptes ordinaires & prêts JJ	7 591	7 591		7 591	
Comptes et prêts à terme	778 119	801 440		801 440	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	25 260	29 654		29 654	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances	928	928		928	
Créances sur la clientèle	7 416 519	7 631 998	-	58 532	7 573 466
Créances commerciales (1)	828 461	863 798			863 798
Autres concours à la clientèle	6 525 969	6 683 421			6 683 421
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 672	1 679		1 679	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés (1)	6 732	6 629		5 922	707
Comptes ordinaires débiteurs	53 685	76 471		50 931	25 540
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	506 092	566 353	432 895	133 458	-
Effets publics et valeurs assimilées	152 800	172 374	172 374		
Obligations et autres titres à revenu fixe	353 292	393 979	260 521	133 458	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 734 509	9 037 964	432 895	1 031 603	7 573 466

(1) 795 milliers d'€uros d'encours de crédit bail ont été reclassés en Créances commerciales.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 058 025	5 181 406	-	5 181 406	-
Comptes ordinaires & emprunts JJ	341	297		297	
Comptes et emprunts à terme	5 057 684	5 181 109		5 181 109	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 821 440	2 973 357	-	2 973 357	-
Comptes ordinaires créditeurs	1 902 006	1 901 962		1 901 962	
Comptes d'épargne à régime spécial	29 554	29 554		29 554	
Autres dettes envers la clientèle	889 880	1 041 841		1 041 841	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	9	8		8	
Dettes subordonnées	33 215	32 559	32 559		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 912 689	8 187 330	32 559	8 154 771	-

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 118 229	5 264 417	-	5 264 417	-
Comptes ordinaires & emprunts JJ	42 557	42 524		42 524	
Comptes et emprunts à terme	5 075 672	5 221 893		5 221 893	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	2 667 209	2 823 150	-	2 823 150	-
Comptes ordinaires créditeurs	1 721 536	1 721 507		1 721 507	
Comptes d'épargne à régime spécial	22 252	22 252		22 252	
Autres dettes envers la clientèle	923 421	1 079 391		1 079 391	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	9	8		8	
Dettes subordonnées	32 536	32 559	32 559		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 817 983	8 120 134	32 559	8 087 575	-

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 600	-	2 600	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-			
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	2 600		2 600	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 262	-	5 262	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 262		5 262	
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 262		5 262	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	403 998	319 088	84 910	-
Effets publics et valeurs assimilées	110 974	110 974		
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 451	158 451		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	134 573	49 663	84 910	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	3 881		3 881	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	415 741	319 088	96 653	-
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(1) Hors 302 211 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût donc non ventilés en niveau de juste valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 440	-	2 440	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-			
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	2 440		2 440	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16 143	-	16 143	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	16 143		16 143	
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 143		16 143	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	352 478	268 274	84 204	-
Effets publics et valeurs assimilées	65 007	65 007		
Obligations et autres titres à revenu fixe	163 299	163 299		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	124 172	39 968	84 204	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	2 891		2 891	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	373 952	268 274	105 678	-
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques (2)			2 891	
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	2 891	-

(1) Hors 302 211 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût donc non ventilés en niveau de juste valeur.

(2) Reclassement des dérivés selon les instructions groupe en instruments valorisés sur des données observables.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 665	-	2 665	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	2 665		2 665	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	28 403		28 403	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	31 068	-	31 068	-
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 501	-	2 501	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	2 501		2 501	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	16 884		16 884	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	19 385	-	19 385	-
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques (1)				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	16 884	-

(1) Reclassement des dérivés selon les instructions groupe en instruments valorisés sur des données observables.

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation au-cours du 1^{er} semestre 2015.

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a enregistré au-cours du 1^{er} semestre 2015 aucun instrument financier valorisé selon un modèle de niveau 3.

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements (si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire est concernée)

Compte de résultat

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

	31/12/2014	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	516 178			516 178
Intérêts et charges assimilées	(217 668)			(217 668)
Commissions (produits)	119 389			119 389
Commissions (charges)	(15 848)			(15 848)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	838			838
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 156			13 156
Produits des autres activités	13 104			13 104
Charges des autres activités	(903)			(903)
PRODUIT NET BANCAIRE	428 246	-	-	428 246
Charges générales d'exploitation	(226 123)	40		(226 083)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(7 847)			(7 847)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	194 276	40	-	194 316
Coût du risque	(38 280)			(38 280)
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 996	40	-	156 036
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(51)			(51)
Variations de valeur des écarts d'acquisition				-
RESULTAT AVANT IMPOT	155 945	-	-	155 985
Impôts sur les bénéfices	(53 225)	(15)		(53 240)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				-
RESULTAT NET	102 720	(15)	-	102 745
Participations ne donnant pas le contrôle	1			1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	102 719	(15)	-	102 744
Résultat par action (en euros) (1)				-
Résultat dilué par action (en euros) (1)				-

(1) correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

	30/06/2014	Impact IFRIC 21	Impacts autres	30/06/2014 Publié
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	260 496			260 496
Intérêts et charges assimilées	(110 207)			(110 207)
Commissions (produits)	57 815			57 815
Commissions (charges)	(7 459)			(7 459)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 085			1 085
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 879			12 879
Produits des autres activités	5 735			5 735
Charges des autres activités	(478)			(478)
PRODUIT NET BANCAIRE	219 866	-	-	219 866
Charges générales d'exploitation	(115 650)	(1 741)		(117 391)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(3 739)			(3 739)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	100 477	(1 741)	-	98 736
Coût du risque	(16 492)			(16 492)
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 985	(1 741)	-	82 244
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)			(4)
Variations de valeur des écarts d'acquisition				-
RESULTAT AVANT IMPOT	83 981	-	-	82 240
Impôts sur les bénéfices	(26 245)	662		(25 583)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				-
RESULTAT NET	57 736	662	-	56 657
Participations ne donnant pas le contrôle				-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	57 736	662	-	56 657
Résultat par action (en euros) (1)				-
Résultat dilué par action (en euros) (1)				-

(1) correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat net	102 720	25	102 744
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(3 355)		(3 355)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(3 355)	-	(3 355)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 135		1 135
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(2 220)	-	(2 220)
Gains et pertes sur écarts de conversion			-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	2 904		2 904
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	518		518
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	3 422	-	3 422
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	(540)		(540)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 882	-	2 882
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	662	-	662
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	103 382	25	103 406
Dont part du Groupe	103 381	25	103 405
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1		1

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

	30/06/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	30/06/2014 Publié
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net	57 736	(1 079)	56 657
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 115)		(1 115)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(1 115)	-	(1 115)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	384		384
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(731)	-	(731)
Gains et pertes sur écarts de conversion			-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	99		99
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	443		443
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	542	-	542
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	128		128
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	670	-	670
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(61)	-	(61)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	57 675	(1 079)	56 596
Dont part du Groupe			-
Dont participations ne donnant pas le contrôle	57 675	(1 079)	56 596

Bilan Actif

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	33 327		33 327
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 583		18 583
Instruments dérivés de couverture	2 891		2 891
Actifs financiers disponibles à la vente	654 689		654 689
Prêts et créances sur les établissements de crédit	811 898		811 898
Prêts et créances sur la clientèle	7 416 519		7 416 519
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 546		11 546
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	506 092		506 092
Actifs d'impôts courants et différés	2 121	(487)	1 634
Comptes de régularisation et actifs divers	136 657		136 657
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	288		288
Immobilisations corporelles	46 424		46 424
Immobilisations incorporelles	34 957		34 957
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	9 675 992	(487)	9 675 505

Impacts d'IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	35 207		35 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	36 106		36 106
Instruments dérivés de couverture	2 772		2 772
Actifs financiers disponibles à la vente	519 388		519 388
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 166 939		1 166 939
Prêts et créances sur la clientèle	7 318 121		7 318 121
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 082		13 082
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	519 770		519 770
Actifs d'impôts courants et différés	6 854	(472)	6 382
Comptes de régularisation et actifs divers	187 916		187 916
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	233		233
Immobilisations corporelles	47 741		47 741
Immobilisations incorporelles	34 986		34 986
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	9 889 115	(472)	9 888 643

Bilan Passif

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

	31/12/2014	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 501		2 501
Instruments dérivés de couverture	16 884		16 884
Dettes envers les établissements de crédit	5 118 229		5 118 229
Dettes envers la clientèle	2 667 209		2 667 209
Dettes représentées par un titre	9		9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 846		1 846
Passifs d'impôts courants et différés	3 999		3 999
Comptes de régularisation et passifs divers	236 049	(1 281)	234 768
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			-
Provisions techniques des contrats d'assurance			-
Provisions	62 240		62 240
	32 536		32 536
Dettes subordonnées			
TOTAL DETTES	8 141 502	(1 281)	8 140 221
CAPITAUX PROPRES	1 534 490	795	1 535 285
Capitaux propres - part du Groupe	1 534 485	795	1 535 280
Capital et réserves liées	324 746		324 746
Réserves consolidées	1 100 703	770	1 101 473
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 317		6 317
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			-
Résultat de l'exercice	102 719	25	102 744
Participations ne donnant pas le contrôle	5		5
TOTAL DU PASSIF	9 675 992	(487)	9 675 505

Impacts d'IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	01/01/2014 Publié
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 126		1 126
Instruments dérivés de couverture	18 525		18 525
Dettes envers les établissements de crédit	5 329 373		5 329 373
Dettes envers la clientèle	2 706 901		2 706 901
Dettes représentées par un titre	66 148		66 148
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 808		1 808
Passifs d'impôts courants et différés	516		516
Comptes de régularisation et passifs divers	243 439	(1 241)	242 198
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	57 500		57 500
Dettes subordonnées	32 515		32 515
TOTAL DETTES	8 457 851	(1 241)	8 456 610
CAPITAUX PROPRES	1 431 264	770	1 432 034
Capitaux propres - part du Groupe	1 431 260	770	1 432 030
Capital et réserves liées	312 965		312 965
Réserves consolidées	1 024 414	770	1 025 184
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 655		5 655
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			-
Résultat de l'exercice	88 226		88 226
Participations ne donnant pas le contrôle	4		4
TOTAL DU PASSIF	9 889 115	(472)	9 888 643

Tableau des flux de trésorerie

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	155 945	40	155 985
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 847		7 847
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 007		34 007
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			-
Résultat net des activités d'investissement	46		46
Résultat net des activités de financement	1 368		1 368
Autres mouvements	6 153	(40)	6 113
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	49 421	(40)	49 381
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	73 762		73 762
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(191 189)		(191 189)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(155 646)		(155 646)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	49 564		49 564
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence-(3)			-
Impôts versés	(44 428)		(44 428)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(267 937)	-	(267 937)
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	(62 571)	-	(62 571)
Flux liés aux participations (4)	(1 213)		(1 213)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(6 715)		(6 715)
Flux provenant des activités abandonnées			-
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(7 928)	-	(7 928)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	(154)		(154)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	(1 347)		(1 347)
Flux provenant des activités abandonnées			-
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	(1 501)	-	(1 501)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(72 000)	-	(72 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	70 399	-	70 399
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	35 202		35 202
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	35 197		35 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(1 607)	-	(1 607)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	33 326		33 326
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	(34 933)		(34 933)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(72 006)	-	(72 006)

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	30/06/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	30/06/2014 Publié
Résultat avant impôts	83 981	-1 741	82 240
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 739		3 739
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 232		12 232
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			-
Résultat net des activités d'investissement	(1)		(1)
Résultat net des activités de financement	679		679
Autres mouvements	(874)	1 741	867
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	15 775	1 741	17 516
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	201 102		201 102
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(155 869)		(155 869)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(123 444)		(123 444)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	45 046		45 046
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (3)			-
Impôts versés	(16 784)		(16 784)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(49 949)	-	(49 949)
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	49 807	-	49 807
Flux liés aux participations (4)	(707)		(707)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2 409)		(2 409)
Flux provenant des activités abandonnées			-
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(3 116)	-	(3 116)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	(4 687)		(4 687)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	(1)		(1)
Flux provenant des activités abandonnées			-
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	(4 688)	-	(4 688)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	42 003	-	42 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	70 399	-	70 399
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	35 202		35 202
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	35 197		35 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	112 401	-	112 401
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	27 014		27 014
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	85 387		85 387
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42 003	-	42 003

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

10. Parties liées

Les parties liées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, ou ayant une influence notable sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par [La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire], directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ou à celui d'une de ses parties liées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées au-cours du 1^{er} semestre 2015.

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2015

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'est associée dans aucune co-entreprise, ni aucun partenariat de nature stratégique pour le développement de son activité.

Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
Établissements bancaires et financiers									
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Mère	Néant	France	Néant	Mère	100	100	100	100
Caisses Locales Loire Haute-Loire	Mère	Néant	France	Néant	Mère	100	100	100	100
Sociétés de crédit bail et de location									
COFAM	Globale	Néant	France	Néant	Filiale	100	100	100	100
SIRCAM	Globale	Néant	France	Néant	Filiale	100	100	100	100
LOCAM	Globale	Néant	France	Néant	Filiale	100	100	100	100
Divers									
SCICA HL	Globale	Néant	France	Néant	Filiale	100	100	100	100

(1) Entrée dans le périmètre
Sortie de périmètre
Changement de méthode

(2) Filiale
Succursale
Entité structurée contrôlée
Co-entreprise
Co-entreprise structurée
Opération en commun
Entreprise associée
Entreprise associée structurée

12. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'existe pas d'éléments postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause les résultats présentés ci-dessus.

PARTIE C - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DES RAPPORTS FINANCIERS

Je soussigné Gérard Ouvrier Buffet, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A St Etienne, le 28 juillet 2015

Le Directeur Général
Gérard Ouvrier-Buffet

PARTIE D - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

CABINET ROYET

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
25, Avenue de la Libération
BP 5
42001 SAINT-ETIENNE Cedex

MAZARS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
131, Boulevard Stalingrad
169624 VILLEURBANNE Cedex

Période du 1^{er} Janvier 2015 au 30 Juin 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, relatifs à la période du 1^{er} Janvier 2015 au 30 Juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme

IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire à compter du 1^{er} Janvier 2015 ainsi que la note 9 relative aux impacts de changement de méthode comptable résultant de l'application de l'interprétation d'IFRIC 21.

2 – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Saint-Etienne et Villeurbanne, le 30 Juillet 2015.

Les commissaires aux comptes

CABINET ROYET

Stéphane GUICHARD

MAZARS

Emmanuel CHARNAVEL
